

Délibération DEL-CC-2025-055

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 18 MARS 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-huit mars deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (57) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (10) : Florence BAZZOLI pouvoir à Pierre MORIN, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, André BOISSONNOT pouvoir à Sylvie BAZANTAY, Marie-Line BOTTON pouvoir à Johnny BROSSEAU, Yannick CHARRIER pouvoir à Jean-François MOREAU, Muriel HELOU-DEVILLERS pouvoir à Jean Claude METAIS, Rachel MERLET pouvoir à Sébastien GRELLIER, Nathalie MOREAU pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Karine PIED pouvoir à Denis PRISSET, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER,

Absents (18) : Claire PAULIC, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Yannick CHARRIER, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Karine PIED, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT

Date de convocation : 12-03-2025

Secrétaire de séance : Madame Nicole COTILLON

TRANSPORTS

Avis sur le plan de mobilité simplifié et le schéma directeur cyclable de la communauté de communes du Pays de Mortagne

Annexes :

- Plan de Mobilité Simplifié – Rapport stratégique ;
- Plan de Mobilité Simplifié – Note de présentation ;

- Délibération n°D24-120 du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Mortagne (CCPM) relative à l'arrêt du projet du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS).

Vu l'article L1214-15 du Code des transports en vertu duquel un projet de plan de mobilité doit être soumis, pour avis, aux conseils municipaux, départementaux et régionaux, aux Autorités Organisatrices de la Mobilité limitrophes ainsi qu'aux autorités administratives compétentes de l'Etat concernés dans un délai de trois mois ;

Vu la délibération n°D24-120 du Conseil de Communauté du Pays de Mortagne (85) du 17 décembre 2024 approuvant le projet de Plan de Mobilité Simplifié ;

Considérant le projet de PDMS ci-annexé ;

Considérant l'obligation d'avis de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais sollicité par la CCPM le 14 janvier 2025 ;

Considérant le délai de trois mois pour rendre un avis à compter de cette date.

Lorsqu'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) élabore un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), il doit consulter les EPCI voisins pour obtenir leur avis. Les EPCI voisins disposent d'un délai de trois mois pour émettre leur avis après la transmission du projet de plan. Si l'avis n'est pas donné dans ce délai, il est réputé favorable.

Cette consultation permet de s'assurer que les plans de mobilité sont cohérents et prennent en compte les enjeux de mobilité des territoires voisins.

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne (CCPM) s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC) depuis juin 2023.

Le bureau d'études ITER a été missionné pour accompagner la Communauté de Communes dans cette démarche. L'objectif est de développer une vision prospective des problématiques liées à la mobilité et des actions à mettre en œuvre pour y remédier.

Le PDMS est un véritable outil de planification permettant de se projeter, d'identifier et de définir la stratégie mobilité du Pays de Mortagne. Ce document vise à définir les ambitions de la CCPM en matière de politique en faveur des transports en commun, des modes actifs et des mobilités partagées, décarbonées et la démobilité qui vise à réduire les déplacements subis et à favoriser les déplacements choisis.

Ce plan de mobilité simplifié, incluant un schéma directeur cyclable a fait l'objet d'une large concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, ainsi qu'avec les représentants du monde économique et de la société civile (associations, AOM limitrophes).

Le projet de Plan de Mobilité Simplifié est composé d'une synthèse du diagnostic territorial, de la démarche de concertation mise en œuvre ainsi que des orientations stratégiques retenues dans le plan d'actions. Ainsi, le programme d'actions du plan de mobilité s'articule autour de 4 axes stratégiques, déclinés en 22 actions opérationnelles :

Axe A : Transports collectifs

Action 1 : Ouverture de la ligne ferroviaire Cholet <> Les Herbiers

Action 2 : Etoffer l'offre de la ligne La Roche-sur-Yon <> Cholet sur le territoire de la CCPM

Action 3 : Etudier le prolongement de lignes du réseau urbain de Cholet Agglomération jusqu'à Mortagne-Sur-Sèvre

Action 4 : Organiser une offre de TAD sur la base de l'offre régionale

Action 5 : Conforter, harmoniser et valoriser les déplacements solidaires communaux

Axe B : Schéma Directeur Cyclable

Action 6 : Aménager les itinéraires du Schéma Directeur Cyclable

Action 7 : Accompagner les communes dans leurs démarches d'apaisement de leurs centres-bourgs

Action 8 : Déployer du jalonnement le long des itinéraires du schéma directeur cyclable
Action 9 : Déployer du stationnement cyclable sur l'espace public et aux pôles générateurs de déplacement et lutter contre le vol
Action 10 : Faciliter l'accès au Vélo à Assistance Electrique
Action 11 : Réalisation d'un plan de communication
Action 12 : Diffuser une culture vélo sur le territoire

Axe C : Mobilités partagées, décarbonée et démobilité

Action 13 : Faire du covoiturage une véritable alternative modale
Action 14 : Expérimenter un corridor de covoiturage le long de la RD160
Action 15 : Accompagner le développement d'IRVE sur le territoire avec le SYDEV
Action 16 : Déployer de l'autopartage aux portes d'entrées du territoire
Action 17 : Promouvoir des permanences décentralisées de France Service
Action 18 : Ouvrir un accès à des véhicules solidaires

Axe D : Formation Information Animation

Action 19 : Recrutement d'un poste de chargé.e de mission mobilité
Action 20 : Accompagner les entreprises et ZAE du territoire dans la réalisation de PME et PDMEC (Plan De Mobilité Employeur Commun)
Action 21 : Mobilité solidaire : Mise en place d'une structure d'aide à l'accès à la mobilité
Action 22 : Faciliter l'accès à l'information mobilité

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais dispose d'un délai de trois mois pour rendre un avis, à compter du 14 janvier 2025.
Passé ce délai, sans avis rendu, celui-ci sera réputé favorable.

Le conseil communautaire est invité à :

- **émettre un avis sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne (85) tel que présenté et porté en annexes jointes ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil émet un avis favorable et adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **28 MARS 2025**

Notifié ou publié le **28 MARS 2025**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE MORTAGNE

Nombre de sièges	36
Nombre de sièges pourvus	36
Nombre de Conseillers Communautaires présents	27
Nombre de Conseillers Communautaires absents	3
Nombre de Conseillers Communautaires ayant donné pouvoir	6
Nombre de votants	33

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept décembre, le Conseil de Communauté du Pays de Mortagne dûment convoqué le mercredi 11 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à 19H00, au siège du Pays de Mortagne, sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Conseillers communautaire présents :

M. Le Président Guillaume JEAN, M. le 1er Vice-Président Jean-François FRUCHET, M. le 2ème Vice-Président Hervé BREJON, M. le 3ème Vice-Président Alain BROCHOIRE, M. le 4ème Vice-Président Marcel BROSSET, Mme la 5ème Vice-Présidente Marie-Thérèse PLUCHON, M. le 6ème Vice-Président Guy GIRARD, M. le 7ème Vice-Président Eric COUDERC, Mme la Membre du Bureau Nicole BEAUFRETON, M. le Membre du Bureau Arnaud PRAILE, M. le Membre du Bureau Alain LANDREAU, Mme Membre du Conseil Florence BORDERON, Mme Membre du Conseil Sylvia BOUILLAUD, Mme Membre du Conseil Chantal BRETIN, M. Membre du Conseil Gérard DOUMENC, M. Membre du Conseil Anthony GUERIN, Mme Membre du Conseil Marie-Noëlle HERSANT, M. Membre du Conseil Philippe MASSE, Mme Membre du Conseil Emilie PIFTEAU, Mme Membre du Conseil Françoise RETAILLEAU, Mme Membre du Conseil Laurence ROMPION, Mme Membre du Conseil Nadine ROUTHIAU, M. Membre du Conseil Damien ROY, M. Membre du Conseil Olivier ROY, M. Membre du Conseil Olivier SOURICE, Mme Membre du Conseil Marie-Odile SUREAU, M. Membre du Conseil Laurent WERTH

Conseiller(s) absent(s) et excusé(s) :

M. Benoît BREBION, M. Bruno LANDREAU, Mme Sonia LAVAUD

Elu(s) ayant donné pouvoir :

M. Loïc CHEVALIER ayant donné pouvoir à M. Gérard DOUMENC, M. Raphaël CHIRON ayant donné pouvoir à M. Guy GIRARD, Mme Nadia GIRARDEAU ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle HERSANT, Mme Béatrice LANDREAU ayant donné pouvoir à M. Marcel BROSSET, Mme Marie-Dominique MARQUIS ayant donné pouvoir à M. Philippe MASSE, Mme Myriam POIRIER ayant donné pouvoir à Mme Florence BORDERON

Secrétaire de séance : M. Hervé BREJON

D24_120 - Arrêt du projet de Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et du Schéma Directeur Cyclable (SDC) du Pays de Mortagne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités,

Vu l'article L1214-36-1 et R1214-12 du Code des Transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 mars 2021 sur la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), par la Communauté de Communes du Pays de Mortagne ;

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne (CCPM) s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC) depuis juin 2023.

Le bureau d'études ITER a été missionné pour accompagner la Communauté de Communes dans cette démarche. L'objectif est de développer une vision prospective des problématiques liées à la mobilité et des actions à mettre en œuvre pour y remédier.

Le PMS est un véritable outil de planification permettant de se projeter, d'identifier et de définir la stratégie mobilité du Pays de Mortagne. Ce document vise à définir les ambitions de la CCPM en matière de politique en faveur des transports en commun, des modes actifs et des mobilités partagées, décarbonnées et la démobilité.

Ce plan de mobilité simplifié, incluant un schéma directeur cyclable a fait l'objet d'une large concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, ainsi qu'avec les représentants du monde économique et de la société civile (associations, AOM limitrophes).

Le projet de Plan de Mobilité annexé à la présente délibération est composé d'une synthèse du diagnostic territorial, de la démarche de concertation mise en œuvre ainsi que des orientations stratégiques retenues dans le plan d'actions.

Ainsi, le programme d'actions du plan de mobilité s'articule autour de 6 axes stratégiques, déclinés en 22 actions opérationnelles :

Axe A : Transports collectifs

- Action 1 : Ouverture de la ligne ferroviaire Cholet <> Les Herbiers
- Action 2 : Etoffer l'offre de la ligne La Roche-sur-Yon <> Cholet sur le territoire de la CCPM
- Action 3 : Etudier le prolongement de lignes du réseau urbain de Cholet Agglomération jusqu'à Mortagne-Sur-Sèvre
- Action 4 : Organiser une offre de TAD sur la base de l'offre régionale
- Action 5 : Conforter, harmoniser et valoriser les déplacements solidaires communaux

Axe B : Schéma Directeur Cyclable

- Action 6 : Aménager les itinéraires du Schéma Directeur Cyclable
- Action 7 : Accompagner les communes dans leurs démarches d'apaisement de leurs centre-bourgs
- Action 8 : Déployer du jalonnement le long des itinéraires du schéma directeur cyclable
- Action 9 : Déployer du stationnement cyclable sur l'espace public et aux pôles générateurs de déplacement et lutter contre le vol
- Action 10 : Faciliter l'accès au Vélo à Assistance Electrique
- Action 11 : Réalisation d'un plan de communication
- Action 12 : Diffuser une culture vélo sur le territoire

Axe C : Mobilités partagées, décarbonée et démobilité

- Action 13 : Faire du covoiturage une véritable alternative modale
- Action 14 : Expérimenter un corridor de covoiturage le long de la RD160
- Action 15 : Accompagner le développement d'IRVE sur le territoire avec le SYDEV
- Action 16 : Déployer de l'autopartage aux portes d'entrées du territoire
- Action 17 : Promouvoir des permanences décentralisées de France Service
- Action 18 : Ouvrir un accès à des véhicules solidaires

Axe D : Formation Information Animation

- Action 19 : Recrutement d'un poste de chargé.e de mission mobilité
- Action 20 : Accompagner les entreprises et ZAE du territoire dans la réalisation de PME et PDMEC
- Action 21 : Mobilité solidaire : Mise en place d'une structure d'aide à l'accès à la mobilité
- Action 22 : Faciliter l'accès à l'information mobilité

Seul le Plan de Mobilité Simplifié est soumis à une phase de consultation, conformément aux articles L1214-36-1 et R1214-12 du code des transports.

Ainsi, suite à l'arrêt du plan de mobilité par le conseil communautaire, la Région Pays de la Loire, le Département de Vendée, les conseils municipaux des onze communes membres de la Communauté de Communes, ainsi que les AOM limitrophes ont trois mois pour fournir leur avis.

Une consultation publique sera également organisée en parallèle pour une durée de 21 jours minimum à compter de la mise à disposition au public (dans les conditions prévues au II de l'article 123-19-1 du Code de l'environnement).

Le dossier de participation du public doit comprendre :

- Le projet de Plan de Mobilité Simplifié arrêté ;
- Une note de présentation précisant le contexte et les objectifs du projet ;
- La délibération du Conseil communautaire arrêtant le projet de Plan de Mobilité Simplifié.

Ce dossier sera disponible au siège de la communauté de communes et dans les 11 communes et ainsi que sur demande par voie électronique à l'adresse mail suivante : contact@paysdemortagne.fr

Au terme de cette période de consultation, la version définitive du PMS et le SDC seront soumis à l'approbation du Conseil Communautaire du 2 avril 2025.

Cependant, les actions du plan de mobilité simplifié et du schéma directeur cyclable peuvent être initiées dans l'attente de cette approbation, ces documents n'ayant pas de portée réglementaire.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés par: 33 pour

Article 1 : d'arrêter le projet de plan de mobilité simplifié et le projet de schéma directeur cyclable,

Article 2 : d'organiser la consultation des collectivités ainsi que la consultation publique,

Article 3 : d'anticiper la mise en œuvre des actions dès le début de l'année 2025,

Article 4 : d'autoriser le Président à signer tous les documents relevant de cette décision, en particulier les conventions de financement relatifs aux projets d'aménagements cyclables.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme. Suivent les signatures.

Le Président,

Le Vice-Président,

Guillaume JEAN

NOTE DE PRESENTATION DU PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE

Participation du public : du 22/01/2025, 9h au 11/02/2025, 17h30.

Le dossier de participation du public comprend :

- Le projet de Plan de Mobilité Simplifié, arrêté par le Conseil communautaire le 17 décembre 2024 ;
- La délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2024 ;
- La note de présentation non technique présentant le Plan de Mobilité Simplifié

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne (CCPM) s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC) depuis juin 2023.

Le bureau d'études ITER a été missionné pour accompagner la Communauté de Communes dans cette démarche. L'objectif est de développer une vision prospective des problématiques liées à la mobilité et des actions à mettre en oeuvre pour y remédier.

Le PMS est un véritable outil de planification permettant de se projeter, d'identifier et de définir la stratégie mobilité du Pays de Mortagne. Ce document vise à définir les ambitions de la CCPM en matière de politique en faveur des transports en commun, des modes actifs et des mobilités partagées, décarbonnées et la démobilité.

Ce plan de mobilité simplifié, incluant un schéma directeur cyclable a fait l'objet d'une large concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, ainsi qu'avec les représentants du monde économique et de la société civile (associations, AOM limitrophes).

Le projet de Plan de Mobilité annexé à la présente délibération est composé d'une synthèse du diagnostic territorial, de la démarche de concertation mise en oeuvre ainsi que des orientations stratégiques retenues dans le plan d'actions.

Ainsi, le programme d'actions du plan de mobilité s'articule autour de 6 axes stratégiques, déclinés en 22 actions opérationnelles :

Axe A : Transports collectifs

Action 1 : Ouverture de la ligne ferroviaire Cholet <> Les Herbiers

Action 2 : Etoffer l'offre de la ligne La Roche-sur-Yon <> Cholet sur le territoire de la CCPM

Action 3 : Etudier le prolongement de lignes du réseau urbain de Cholet Agglomération jusqu'à Mortagne-Sur-Sèvre

Action 4 : Organiser une offre de TAD sur la base de l'offre régionale

Action 5 : Conforter, harmoniser et valoriser les déplacements solidaires communaux

Axe B : Schéma Directeur Cyclable

Action 6 : Aménager les itinéraires du Schéma Directeur Cyclable

Action 7 : Accompagner les communes dans leurs démarches d'apaisement de leurs centre-bourgs

Action 8 : Déployer du jalonnement le long des itinéraires du schéma directeur cyclable

Action 9 : Déployer du stationnement cyclable sur l'espace public et aux pôles générateurs de déplacement et lutter contre le vol

Action 10 : Faciliter l'accès au Vélo à Assistance Electrique

Action 11 : Réalisation d'un plan de communication

Action 12 : Diffuser une culture vélo sur le territoire

Axe C : Mobilités partagées, décarbonée et démobilité

- Action 13 : Faire du covoiturage une véritable alternative modale
- Action 14 : Expérimenter un corridor de covoiturage le long de la RD160
- Action 15 : Accompagner le développement d'IRVE sur le territoire avec le SYDEV
- Action 16 : Déployer de l'autopartage aux portes d'entrées du territoire
- Action 17 : Promouvoir des permanences décentralisées de France Service
- Action 18 : Ouvrir un accès à des véhicules solidaires

Axe D : Formation Information Animation

- Action 19 : Recrutement d'un poste de chargé.e de mission mobilité
- Action 20 : Accompagner les entreprises et ZAE du territoire dans la réalisation de PME et PDMEC
- Action 21 : Mobilité solidaire : Mise en place d'une structure d'aide à l'accès à la mobilité
- Action 22 : Faciliter l'accès à l'information mobilité

Désormais, la Communauté de Communes sollicite les partenaires institutionnels ainsi que les habitants du territoire pour faire part de leurs remarques sur la proposition de Plan de Mobilité Simplifié. Le dossier est disponible au siège de la Communauté de communes et en ligne sur le site internet.

La population est invitée à formuler ses observations :

- par mail, à l'adresse : contact@paysdemortagne.fr
- par écrit, à l'accueil de la Communauté de communes ou par voie postale à l'adresse suivante : 21 rue Johannes Gutenberg 85130 CHANVERRIE

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Alix BONNET : 0251630606



Rapport stratégique

**Elaboration d'un Plan de
Mobilité Simplifié et d'un
Schéma Directeur Cyclable**



sommaire

01 | Introduction

3

02 | Rappel des enjeux

8

03 | Structuration de la stratégie

13

04 | Plan d'actions

17

Introduction

**Pour le Plan de Mobilité
Simplifié et le Schéma
Directeur Cyclable**





Rappel des objectifs de l'étude

Plan de Mobilité Simplifié



PLAN, car il s'agit d'un outil de planification territoriale, permettant de se projeter, d'identifier et de définir sa stratégie Mobilité.



MOBILITE, car il traite des déplacements des personnes sur un territoire donné



SIMPLIFIE, car à la différence d'un Plan de Mobilité (réalisé par les agglomérations à partir de 100 000 habitants), il s'adresse aux territoires moins denses, ruraux et périurbains et n'est pas prescriptif. C'est une feuille de route qui n'impose pas d'enquête publique.

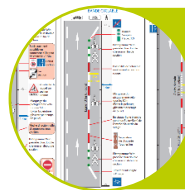
Schéma Directeur Cyclable



Une carte globale et hiérarchisée des itinéraires à aménager



Un plan d'action incluant le stationnement, le jalonnement et les autres services favorisant le développement du vélo



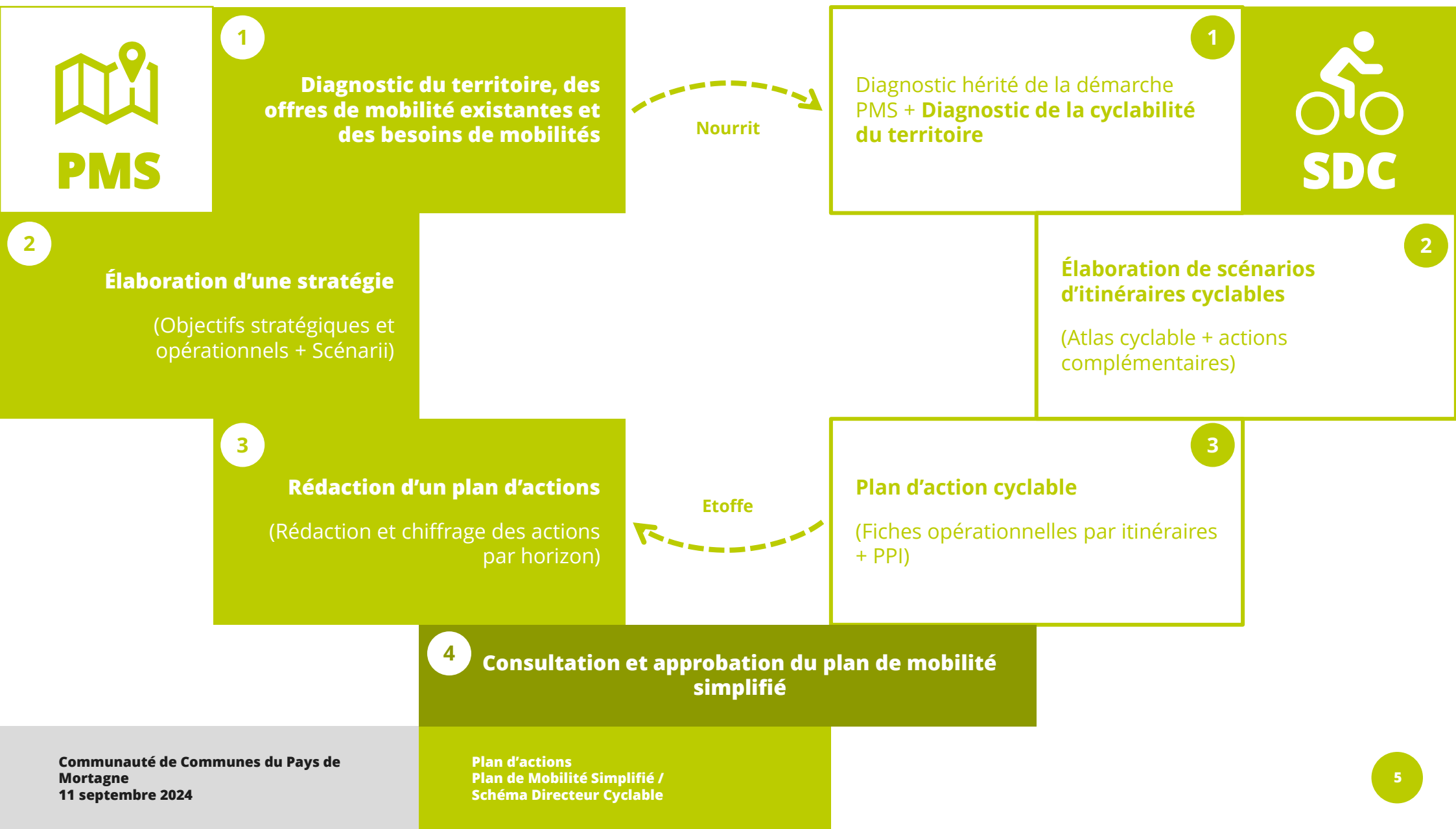
Une « charte » pour garantir la cohérence et l'homogénéité des aménagements sur le territoire



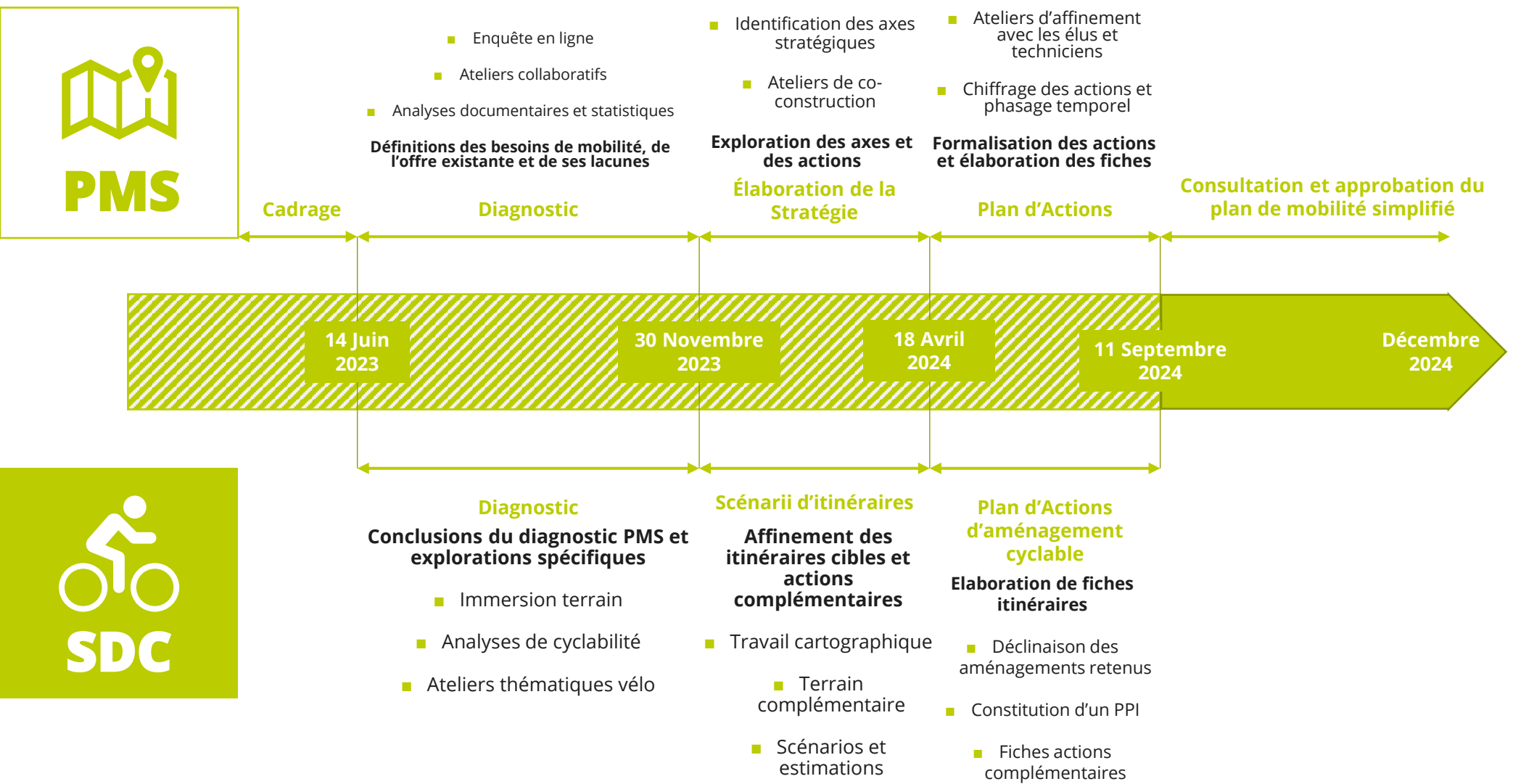
Des préconisations techniques déclinées sur les parcours à traiter

Le déroulé de notre méthode :

Deux démarches parallèles qui se nourrissent



Le calendrier de l'étude



Les différentes formes de la concertation et de validation

Réunions COTECH / COFIL

Présenter puis valider les différentes étapes du Plan de Mobilité

Participants

Elus et techniciens du territoire

Calendrier

Ensemble des phases

Enquête mobilité en ligne

Comprendre les pratiques actuelles de déplacements, identifier les difficultés et les besoins. L'objectif est ici de recueillir des éléments essentiellement quantitatifs.

Personnes enquêtées

Habitants et visiteurs – 545 personnes enquêtées

Calendrier

Ouverture au 1^{er} septembre au 31 octobre 2023

Ateliers collaboratifs

Recueillir des éléments qualitatifs des pratiques et des besoins de mobilité. Coconstruire les plans d'actions.

Participants

Acteurs de la société civile et partenaires du territoire

Elus des communes

Calendrier

phase Diagnostic, stratégique et plan d'actions

Pourquoi ? Entretiens ciblés

Recueillir des informations ciblées sur les offres et projets de mobilité des différents échelons d'organisation de la mobilité.

Participants

Le département de la Vendée, la région Pays de la Loire (x2), le SCoT, Cholet Agglomération, CC du Pays des Herbiers

Calendrier

Au cours de la phase diagnostic du PMS et du SDC

Rappels des enjeux

**Pour le Plan de Mobilité
Simplifié et le Schéma
Directeur Cyclable**



Les enjeux transversaux pour le Plan de Mobilité Simplifié

Un territoire présentant :

- Des polarités globalement monofonctionnelles (emploi ou résidence), à l'exception des bourgs centres des communes situées sur l'axe Cholet <> Les Herbiers, qui concentre les deux.
- Des polarités à proximité directe : Cholet et Les Herbiers, présentant de vastes zones d'emplois, mais également connaissant des flux d'habitants vers la CCPM.
- Une polarité de rayonnement national et saisonnière avec le Puy-du-Fou.

Une structuration des potentiels :

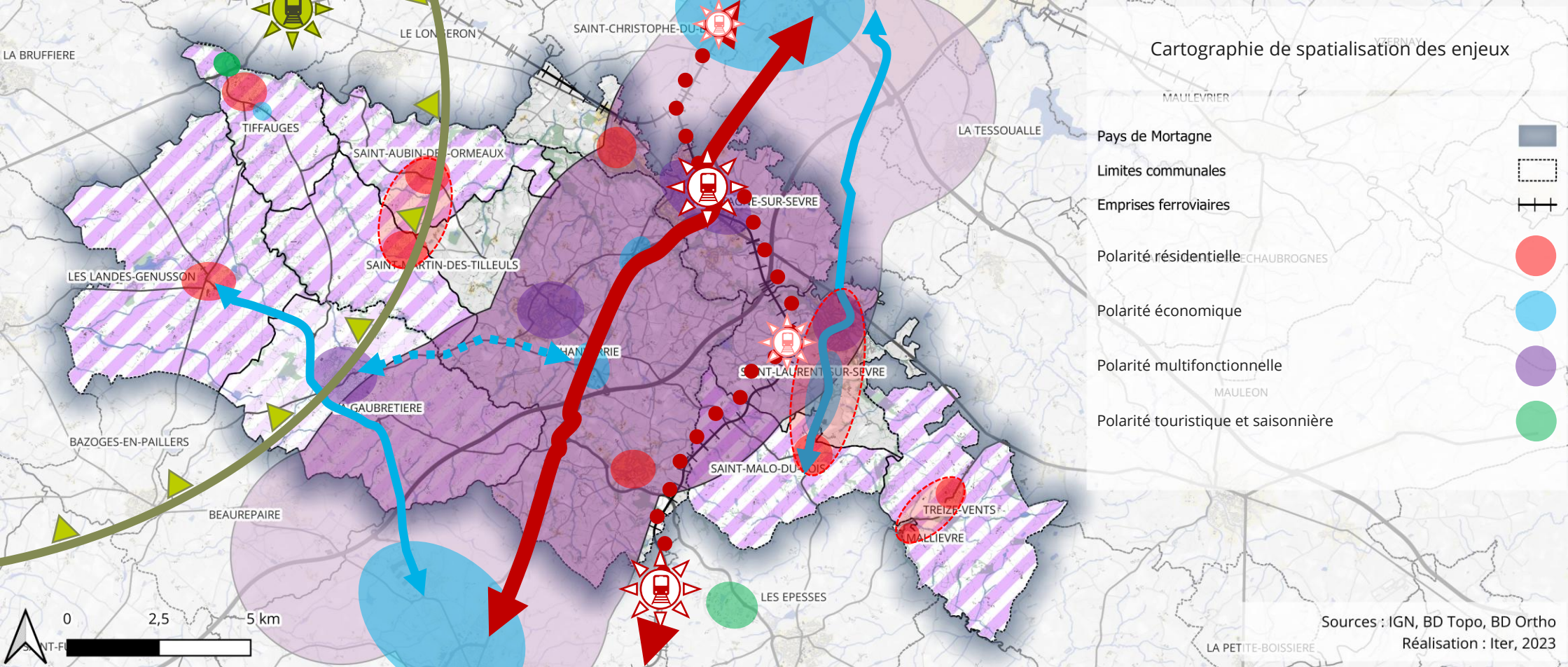
- Un corridor de mobilité majeur qui lie Cholet, Mortagne-sur-Sèvre et Les Herbiers ainsi que des pôles économiques de la partie sud du Bassin de Mobilité, constitue un potentiel intéressant pour concevoir une offre nécessitant une massification de flux.
- Des liaisons secondaires à conforter reliant des polarités résidentielles hors du corridor principal et à destination des pôles urbains de Cholet et des Herbiers.
- Des liaisons de rabattement sur le corridor principal pour bénéficier d'une offre performante vers les polarités internes ou externes du territoire.

Des portes d'entrée et de sortie ferroviaires à valoriser :

- La gare de Torfou même si elle n'est pas sur le territoire est une interface à desservir sur la frange ouest du territoire, ainsi qu'à plus grande distance, la gare de Montaigu-Vendée.
- La perspective à 2030 de réouverture de la ligne ferroviaire Cholet – Mortagne - Les Herbiers permettrait de densifier l'offre alternative sur le corridor d'un point de vue touristique (desserte du Puy du Fou) mais également des pôles urbains, les zones d'emplois (ZA du Cormier dans l'agglomération de Cholet) qui bénéficiera d'une halte ferroviaire.
- De nouveaux « hubs », lieux d'intermodalité à valoriser tant du point de leur fonction de transport, de services et de l'intégration urbaine, aux gares et haltes de ce nouvel axe ferroviaire, au fur et à mesure de leurs aménagements (2030 à 2050)

Des différences de potentiels et de solutions sur le territoire :

- Une aire d'influence du corridor principal où il est opportun d'organiser de manière efficiente les mobilités afin de lever la contrainte du 1er et dernier km pour accéder à une offre performante de la liaison routière Cholet-Mortagne-Les Herbiers ou du projet de liaison ferroviaire Cholet-Mortagne-St Laurent-Puy du Fou- Les Herbiers.
- Un secteur ouest et est du territoire dont le tissu résidentiel diffus est ouvert à un dispositif de desserte zonale (type TAD) à destination de leur pôle de proximité ou majeure du territoire.
- Un secteur qui offre des perspectives en matière de desserte zonale et de rabattement sur le corridor principal.



Spatialisation des enjeux :

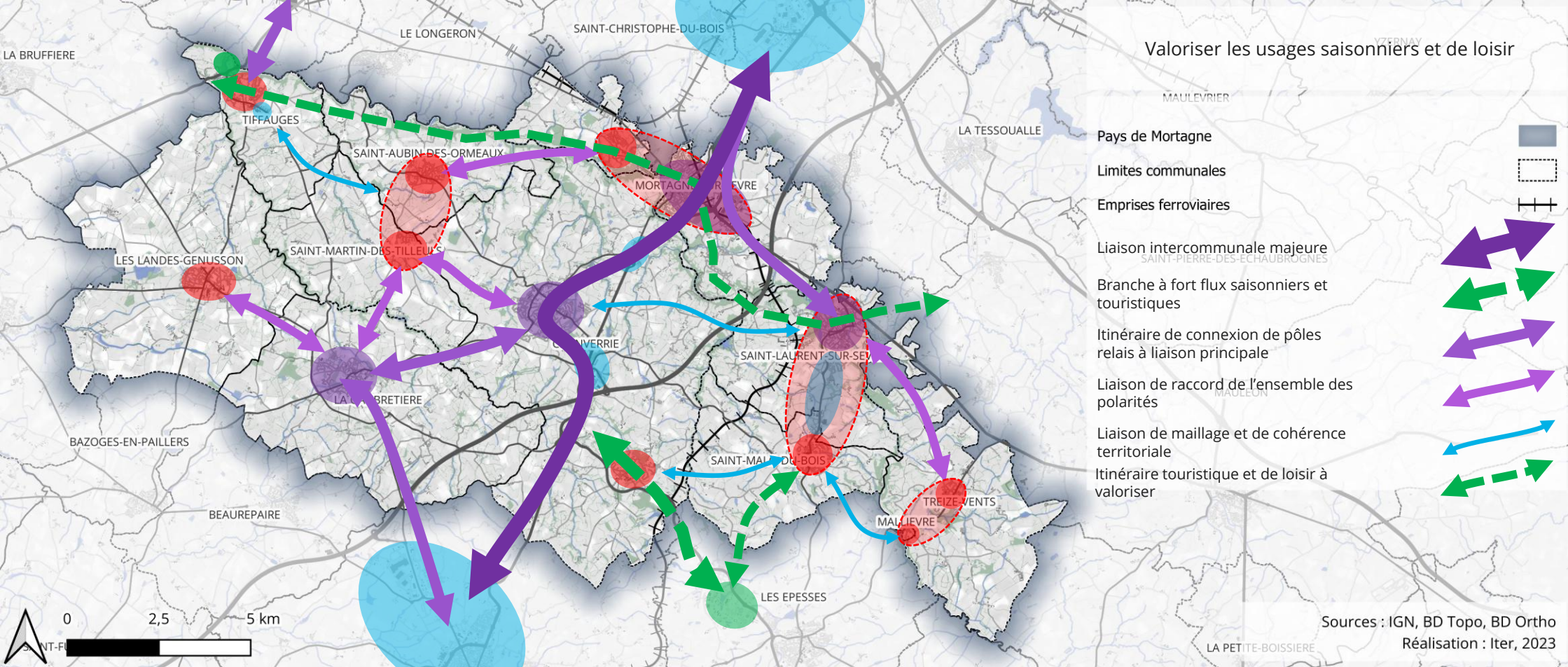
Plan de mobilité simplifié

Des enjeux qui structurent les champs du possible en matière de mobilité dans une approche multimodale sur et en relation avec le territoire.

Les enjeux transversaux pour le Schéma Directeur Cyclable

- Un territoire peu dense, au sein duquel la mobilité ne s'articule que peu en corridors hors de l'axe fort « Cholet <> Les Herbiers »
- Des coupures anthropiques et naturelles qui contraignent l'organisation des déplacements ; ces derniers se basent sur un nombre limité de voiries, lieux de multiples usages parfois incompatibles,
- Des polarités de proximité à conforter, où le vélo donne son plein potentiel, et à accompagner dans leurs démarches d'apaisement de circulation
- Des aménagements cyclables aujourd'hui trop peu nombreux, et trop discontinus pour pouvoir ambitionner du report modal,
- Quelques services à destination des cyclistes à conforter, et valoriser,
- Un attrait des habitants pour les services de proximité à valoriser par la politique cyclable.

Un fort potentiel cyclable de dimension intercommunale qui trouve sa pleine cohérence dans la « commune d'à côté », mais qui peine à trouver une consistance pour la « commune d'après »



Spatialisation des enjeux : Schéma Directeur Cyclable

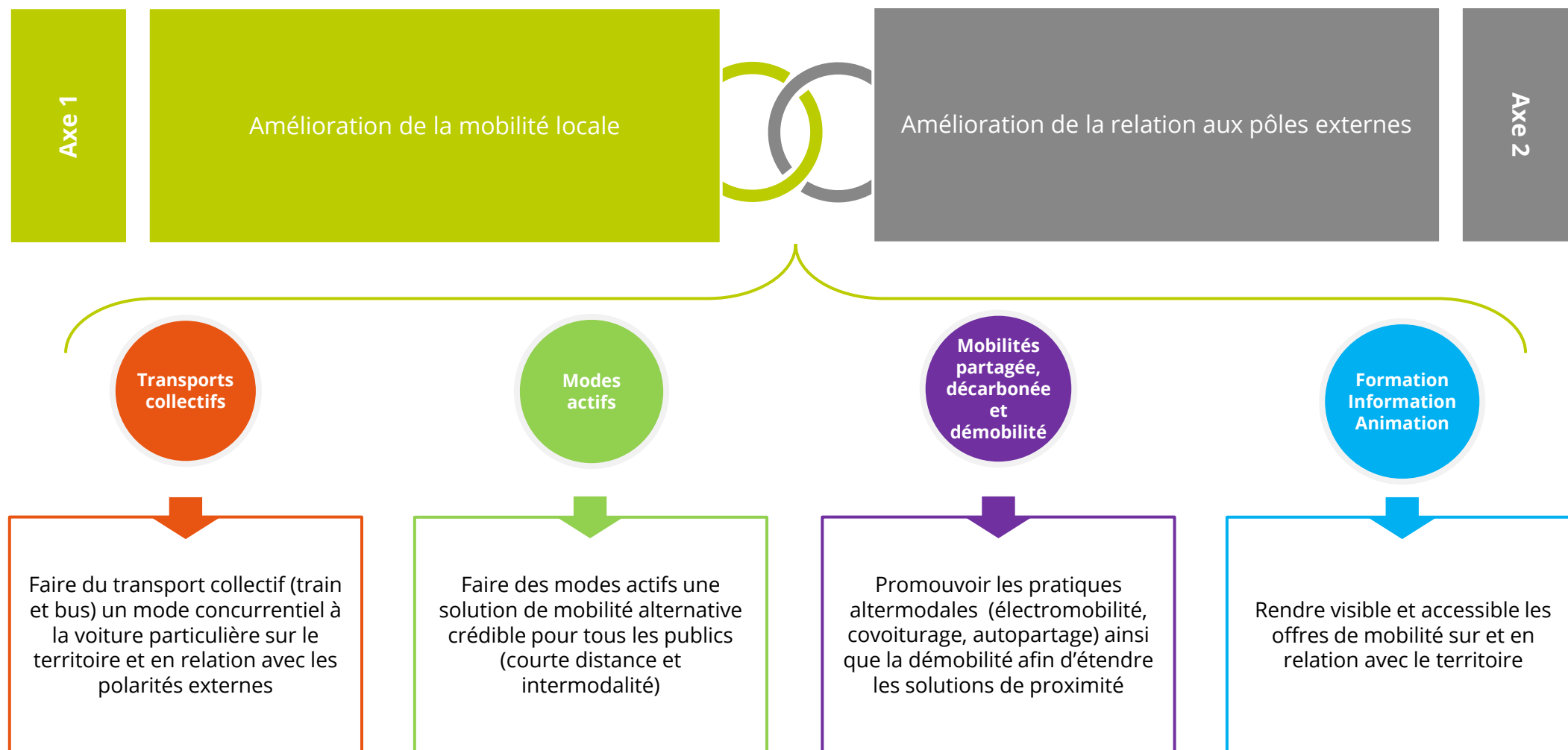
L'organisation des liaisons cyclables à structurer et à prioriser pour proposer un schéma cyclable à vocation quotidienne s'appuyant sur de l'aménagement, des services dédiés et de la communication

Structuration de la stratégie

Pour les actions du Plan de Mobilité Simplifié

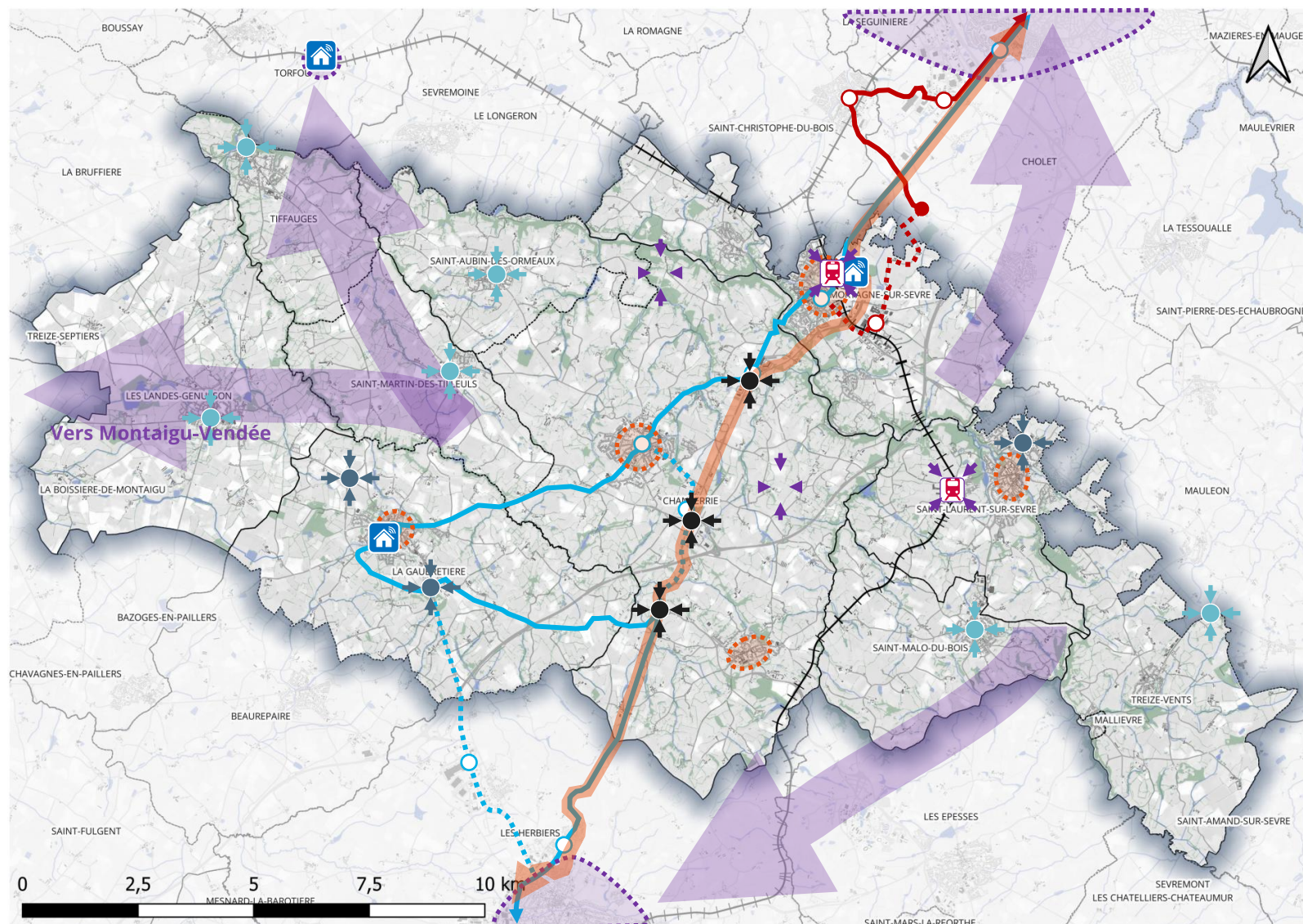


La stratégie et les pistes de solutions



Représentation cartographique des actions

-  Ligne express (densification L510)
Les Herbiers <-> Cholet
-  Modification de la ligne 510
-  Lignes 16
-  Prolongement de la ligne 16
-  Ouverture de la ligne Cholet <-> Les Herbiers et développer un bouquet de services dans les futures gares
-  Pôles internes cibles de TAD
-  Pôles cibles de TAD
-  Possibilité diffuse de TAD
-  Corridor de covoiturage dynamique
-  Développer / Valoriser une structure de type Tiers Lieux
-  Sécuriser et aménager les aires de covoiturage. Niveau 1
-  Sécuriser et aménager les aires de covoiturage. Niveau 2
-  Sécuriser et aménager les aires de covoiturage. Niveau 3



Temporalité de mise en œuvre du PMS et du SDC

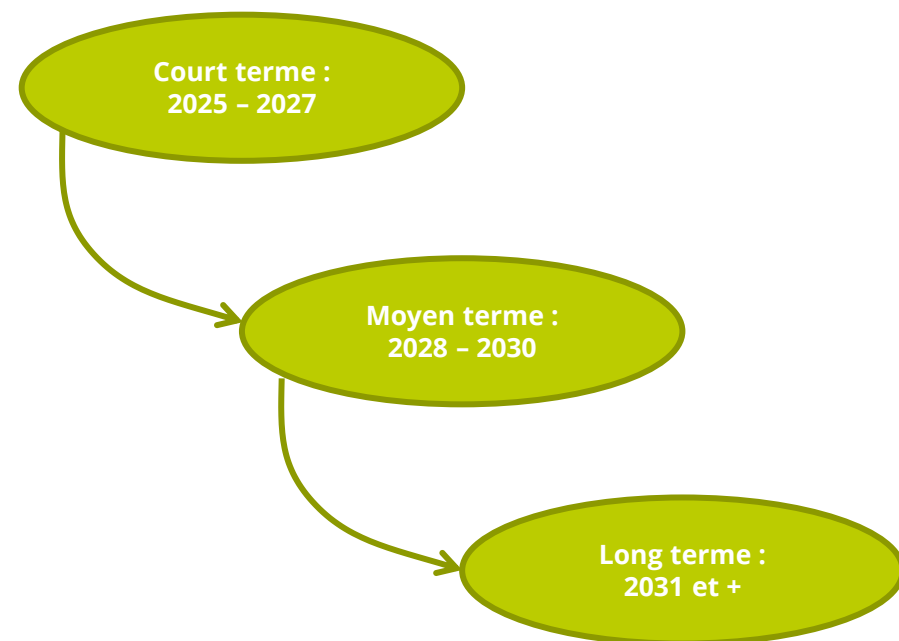
Construction de la feuille de route

- Cette feuille de route fait ainsi suite à un processus de concertation qui a permis d'alimenter les propositions de pistes d'actions suivantes décomposés selon des thématiques modales (cf. slide suivante).
- A noter que pour assurer la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions, **l'enjeu de la gouvernance, de l'animation et de la communication à mener autour du projet est essentiel.**

La dimension temporelle

Le PMS se déploiera, en termes de mise en œuvre à partir de 2024. Trois échéances sont données pour déployer le plan d'action.

- **Le court terme** : 2 – 3 ans et correspondant à des actions déjà engagées ou à engager rapidement => horizon fin 2027 (actions à mener dans le cadre du mandat actuel),
- **Le moyen terme** : 5 – 6 ans et correspondant à des actions à engager et/ou nécessitant des études préalables => horizon fin 2030,
- **Le long terme** : correspondant à des actions à planifier et/ou nécessitant des études préalables / réflexions partenariales importantes => horizon 2031 et +



Contexte et objectifs

Descriptif succinct des éléments de contexte et d'objectif de l'action

Numéro de la fiche action

Localisation de l'action
(trait plein) dans le plan et actions liées (trait pointillé)

Public cible

Actifs travaillant sur l'agglomération rochelaise
Actifs travaillant sur la CCAA
Jeunes

Seniors
Public fragile
Visiteurs / touristes

Caractérisation du public ciblé par l'action

Contenu et mesures

Détails de l'action / des mesures à mettre en œuvre

Éléments de calendrier différencier les phases d'études (bleu clair) des phases opérationnelles (bleu foncé)

Caractérisation des acteurs à mobiliser pour la mise en œuvre

Gouvernance

CC Pays de Mortagne
Communes de la CCPM
Région Pays de la Loire
Département 85
Cholet Agglomération
CC du Pays des Herbiers
Opérateurs privés
Autres acteurs : ADEME

Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Investissement (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Fonctionnement (€/an)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Temps humain	Qq j/an	0,2 ETP	0,5 ETP	1 ETP	X ETP

Éléments génériques de coûts en fonction du type de dépense

Lien avec d'autres actions

	A1	A2	A3	A4	A5		
	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12
	A13	A14	A15	A16	A17	A18	
	A19	A20	A21	A22			

Calendrier

Mesure 1 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Mesure 2 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Financements

Montants estimatifs des mesures, éléments quantifiables, et subventionnements mobilisables

Indicateurs de suivi

Indicateurs préférentiels à observer pour suivre l'évolution de la mise en place des actions

Plan d'actions





Transports collectifs

A1	Ouverture de la ligne ferroviaire Cholet <> Les Herbiers
A2	Etoffer l'offre de la ligne La Roche-sur-Yon <> Cholet sur le territoire de la CCPM
A3	Etudier le prolongement de lignes du réseau Choletbus jusqu'à la CCPM
A4	Organiser un service de TAD sur la base de l'offre régionale
A5	Conforter, harmoniser et valoriser les déplacements solidaires communaux

Contexte et objectifs

La Région Pays de la Loire a acté, notamment dans sa stratégie mobilité, la réouverture de la ligne ferroviaire entre Cholet et Les Herbiers, desservant notamment le territoire du Pays de Mortagne et le Puy du Fou. Cette ouverture doit pouvoir bénéficier au territoire par une ouverture aux zones d'emplois, saisonniers ou non.

L'enjeu pour la CCPM est d'accompagner l'ouverture de la ligne par des aménagements adaptés et en faveur de l'intermodalité.

L'ouverture de la ligne devrait être effective d'ici à 2030 avec les gares de Mortagne, du Puy-du-Fou et des Herbiers, puis celle des haltes du Cormier et de Saint-Laurent-sur-Sèvre, à l'horizon 2050.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers		Seniors	
Actifs travaillant sur la CCPM		Public fragile	
Jeunes		Visiteurs / touristes	

Lien avec d'autres actions

	A1	A2	A3	A4	A5		
	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12
	A13	A14	A15	A16	A17	A18	
	A19	A20	A21	A22			

Contenu et mesures

Mesure 1 : Mise en exploitation de la ligne ferroviaire Cholet <=> Les Herbiers :

- Suivre et accompagner l'ouverture de la ligne, assurer le travail partenarial avec la Région dans le cadre de l'exploitation de la ligne.

Mesure 2 : Ouverture et aménagement de la gare de Mortagne-sur-Sèvre

- Etude d'ouverture de la gare et de l'aménagement des alentours. Définir le bouquet de services à adosser à cet espace multifonctionnel et d'intermodalité : autopartage, aire de covoiturage, location et stationnement vélo, IRVE, autres services (click&collect, Poste, borne de vente de titres, etc...).

Mesure 3 : Ouverture et aménagement de la halte de Saint-Laurent-sur-Sèvre

- Idem Mesure 2

Répartition du portage à définir en fonction des espaces et des intervenants entre la SNCF réseaux, Gare et Connexions, la Région Pays de la Loire et les communes de Mortagne-sur-Sèvre et de Saint-Laurent-sur-Sèvre

Calendrier

Mesure 1 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Mesure 2 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Mesure 3 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Gouvernance

	Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
CC Pays de Mortagne		2/3	2/3
Communes de la CCPM	2/3	1	
Région Pays de la Loire	1		2/3
Département 85			
Cholet Agglomération			
CC du Pays des Herbiers			
Opérateurs privés			
Autres acteurs : SNCF, Puy du Fou	1	2/3	2/3

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Investissement (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Fonctionnement (€/an)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Temps humain	Qq j/an	0,2 ETP	0,5 ETP	1 ETP	X ETP

Financements

Mesure 1 : Etat, Région, SNCF pour l'offre

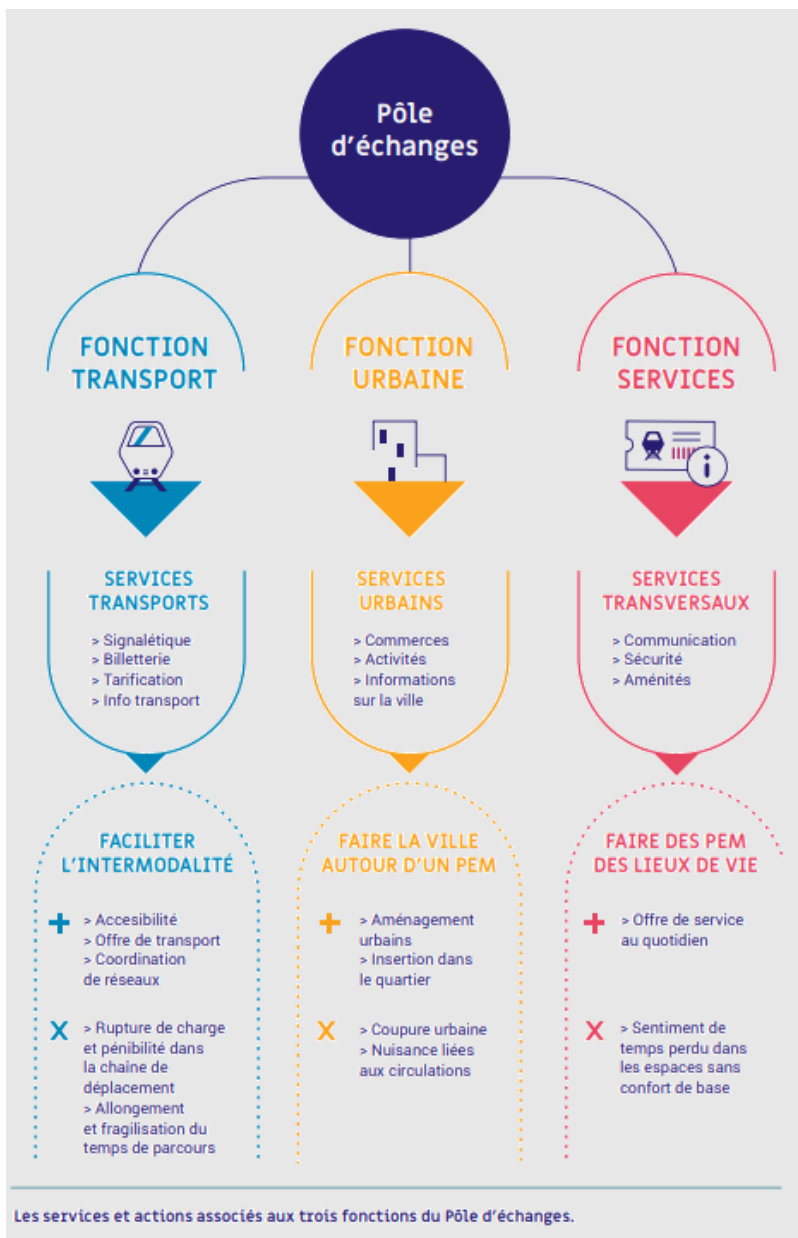
Mesure 2 : Étude à 30 à 50 k€

Mesure 2 : Étude à 15 à 20 k€

Indicateurs de suivi

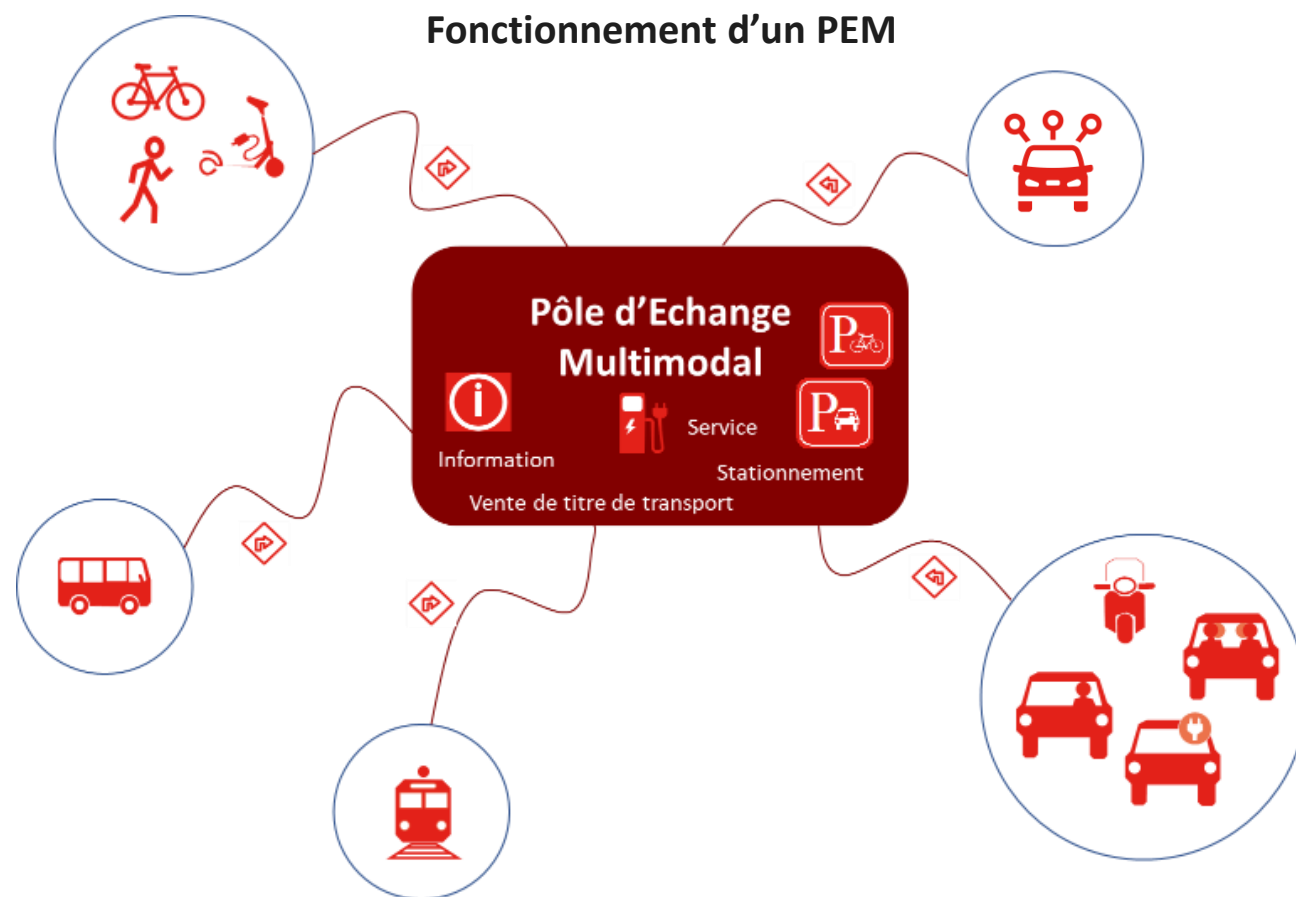
Nombre de voyageurs par gare (Source SNCF voyageurs)

Usage des services en gare (taux d'occupation des consignes vélo, usage de l'autopartage, etc...)



Guide des bonnes pratiques – Agence Française de Développement.

Fonctionnement d'un PEM



Contexte et objectifs

L'offre ferroviaire devant permettre une densification de la mobilité décarbonée le long du corridor entre Cholet et Les Herbiers ne devant voir le jour qu'à horizon 2030, la question du renfort de cet axe à plus court terme est un enjeu majeur.

L'objectif de cette action est de mettre en place une ligne avec un niveau de service suffisamment attractif pour permettre un report modal, notamment à destination des zones d'activités qui seraient desservies par la ligne. La ligne 510 peut être utilisée comme base à la densification de cette offre.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers		Seniors	
Actifs travaillant sur la CCPM		Public fragile	
Jeunes		Visiteurs / touristes	

Contenu et mesures

Mesure 1 : Etudier la mise en place et le tracé d'une ligne de car à haut niveau de service :

- Le fonctionnement d'une ligne attractive passe notamment par un temps de parcours compétitif vis-à-vis de la voiture individuelle. Le tracé de l'actuelle ligne 510 est peu rectiligne lors de sa traversée du Pays de Mortagne. Un tracé plus direct pourrait notamment permettre d'améliorer les performances de la ligne entre pôles d'emplois et polarités résidentielles.

Mesure 2 : Mise en exploitation de l'offre améliorée.

Gouvernance

	Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
CC Pays de Mortagne			
Communes de la CCPM			
Région Pays de la Loire			
Département 85			
Cholet Agglomération			
CC du Pays des Herbiers			
Opérateurs privés			
Autres acteurs			

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Investissement (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Fonctionnement (€/an)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Temps humain	Qq j/an	0,2 ETP	0,5 ETP	1 ETP	X ETP

Lien avec d'autres actions

	A1	A2	A3	A4	A5		
	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12
	A13	A14	A15	A16	A17	A18	
	A19	A20	A21	A22			

Calendrier

Mesure 1 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Mesure 2 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

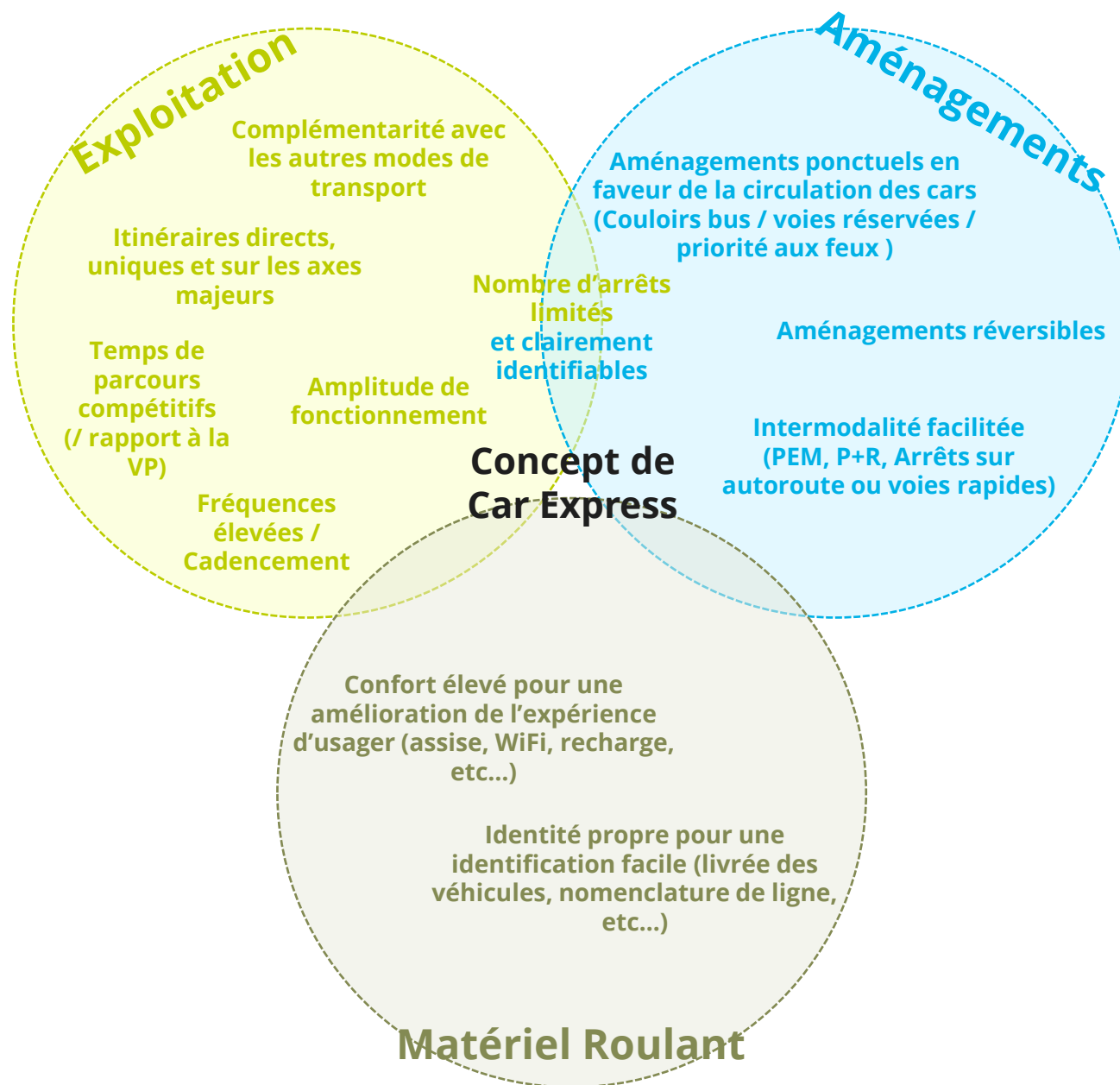
Financements

Mesure 1 : Étude 15 à 20 k€

Mesure 2 : A définir en fonction de l'étude, participation à prévoir pour les collectivités locales.

Indicateurs de suivi

Réalisation de l'étude
Mise en fonctionnement de la ligne
Fréquentation de la ligne



Exemple de la ligne express Créon – Bordeaux

Nombres d'arrêts :

La ligne comporte 12 arrêts sur 30 kilomètres dont

- 2 arrêts à Créons
- 4 arrêts à Bordeaux

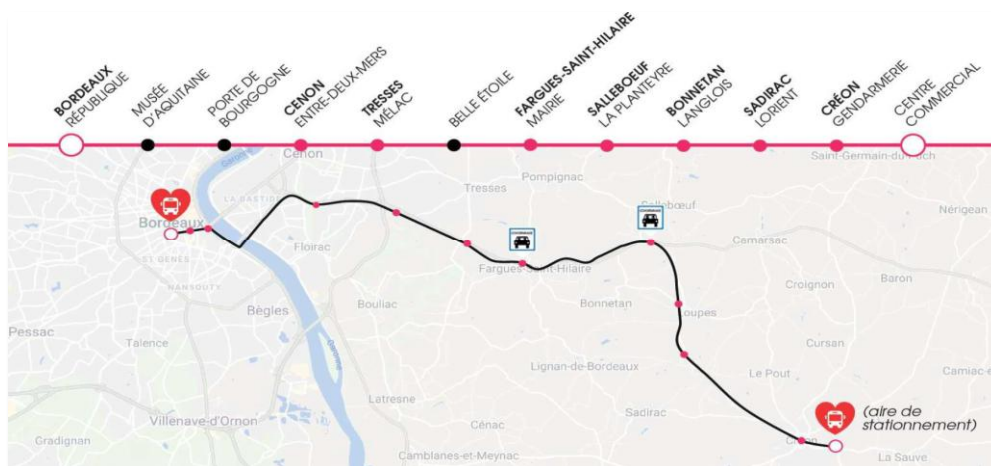
Fréquence de passage des bus :

Dans le sens Créons – Bordeaux

- Un passage toutes les 15 minutes de 6h à 9h
- Toutes les 30 minutes entre 16h et 19h
- Après 19h, un passage par heure jusqu'à 22h

Dans le sens Bordeaux-Créons :

- Un passage toutes les 30 minutes en heure de pointe
- Une fréquence d'un bus par heure de 9h à 16h
- De 16h à 19h, une fréquence de 15 min
- Après 19h, un passage par heure jusqu'à 22h



Temps de parcours :

Le temps de parcours est de 55 minutes en heures de pointe et 42 minutes en heures creuses. Un temps de parcours concurrentiel à la voiture particulière.

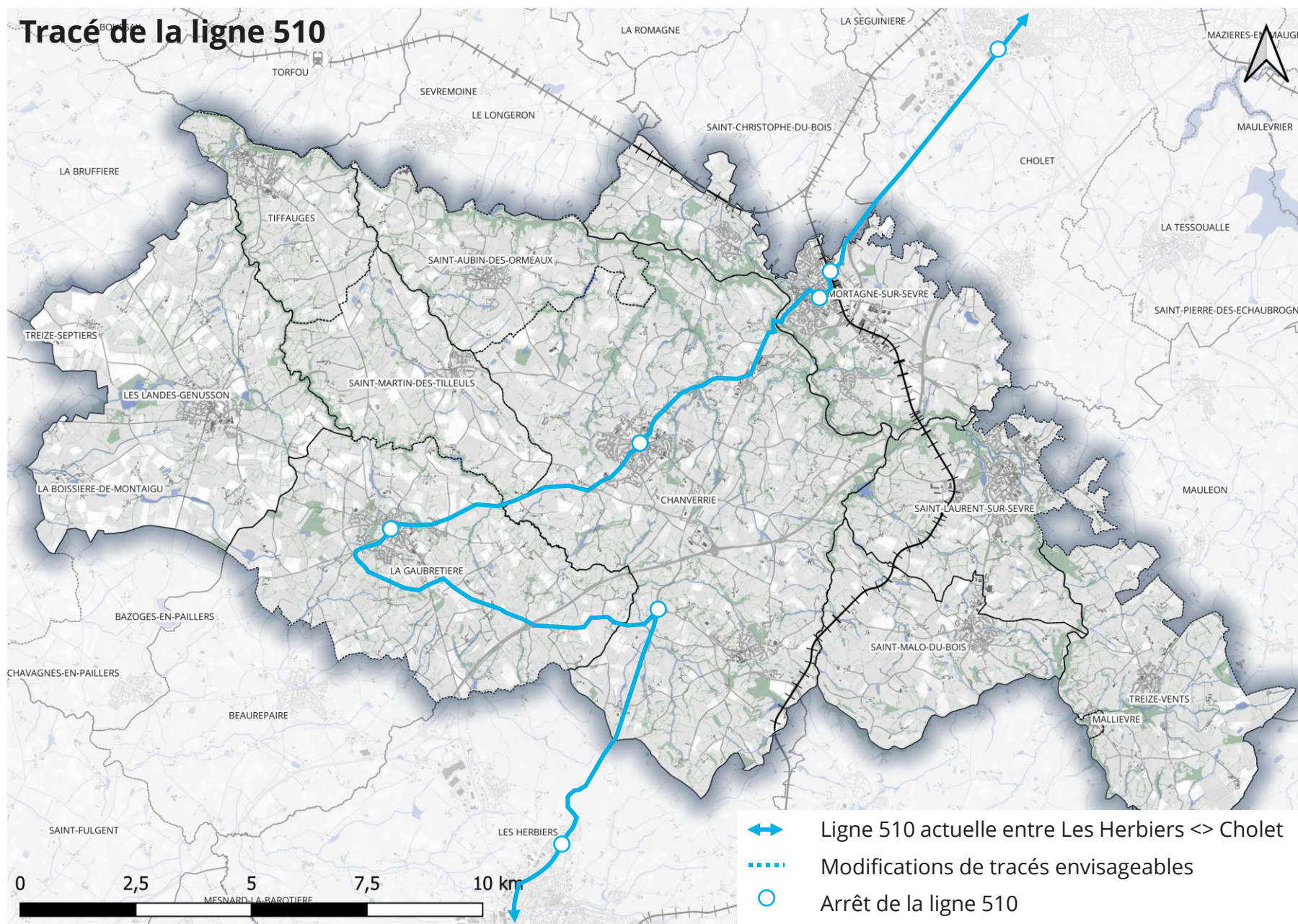
Coûts :

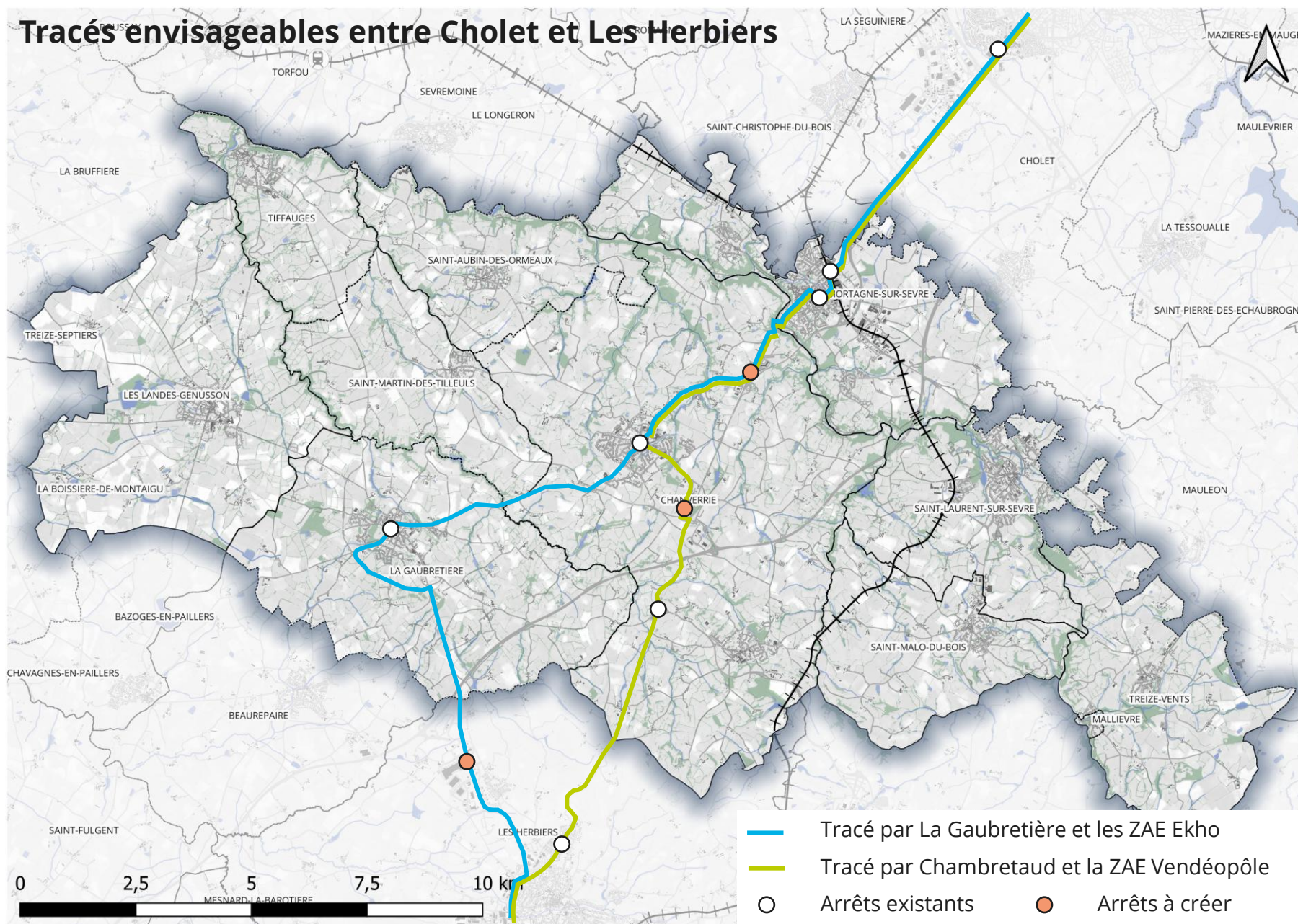
Le prix du service est de 2,3 €/voyage, 1,8 €/voyage si aller-retour, 1,6€/voyage pour un carnet de 10 tickets. Il existe également un abonnement de 40 €/mois.

Cette ligne de bus express a été élaborée en correspondance avec plusieurs aires de covoiturage du territoire et en connexion avec le réseau Transport Bordeaux Métropole.

Un usage en 2023 de 900 voyageurs/jour (200 000 annuel)







Contexte et objectifs

Les flux en échange entre le Pays de Mortagne et Cholet sont nombreux, notamment pour les communes nord du territoire. Mortagne-sur-Sèvre est un pôle multifonctionnel important, nourrissant de nombreux échanges avec la commune de Cholet et ses Zones d'Activité Economiques. Au même titre, les zones d'activité économiques de Mortagne-sur-Sèvre sont attractives pour de nombreux résidents choletais. Dans une moindre mesure, malgré l'attractivité forte du pôle scolaire de Saint-Gab', Saint-Laurent-sur-Sèvre connaît également de nombreux échanges avec Cholet. Les lignes prolongées auraient vocation à permettre la desserte des ZAE du territoire et du Choletais et de favoriser les flux en échange entre ces deux territoires.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers		Seniors	
Actifs travaillant sur la CCPM		Public fragile	
Jeunes		Visiteurs / touristes	

Contenu et mesures

Mesure 1 : Étudier le prolongement de deux lignes du réseau Choletbus :

- Les deux modifications nécessitent d'associer à la réflexion la CA du Choletais, autorité organisatrice du réseau Choletbus, et la Région Pays de la Loire.
 - Modification de la ligne 16 du réseau Choletbus pour desservir le centre de Mortagne-sur-Sèvre et la ZAE du Puy Nardon. (Lien Mortagne <> Cholet, mais également Mortagne <> ZAE Puy Nardon)
 - Modification de la ligne 15 vers Saint-Laurent-sur-Sèvre depuis le Puy Saint Bonnet, en desserte de la zone d'activité de Saint-Laurent-sur-Sèvre, et du pôle générateur qu'est l'établissement Saint Gab'.
- Un niveau d'offre de l'ordre de 1 à 2 AR matin et soir permettrait une expérimentation afin de juger de la pertinence des modifications au regard de leurs fréquentations.

Mesure 2 : Mise en exploitation de l'offre.

Gouvernance

	Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
CC Pays de Mortagne			
Communes de la CCPM			
Région Pays de la Loire			
Département 85			
Cholet Agglomération			
CC du Pays des Herbiers			
Opérateurs privés			
Autres acteurs			

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Investissement (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Fonctionnement (€/an)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Temps humain	Qq j/an	0,2 ETP	0,5 ETP	1 ETP	X ETP

Lien avec d'autres actions

	A1	A2	A3	A4	A5		
	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12
	A13	A14	A15	A16	A17	A18	
	A19	A20	A21	A22			

Calendrier

Mesure 1 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Mesure 2 :

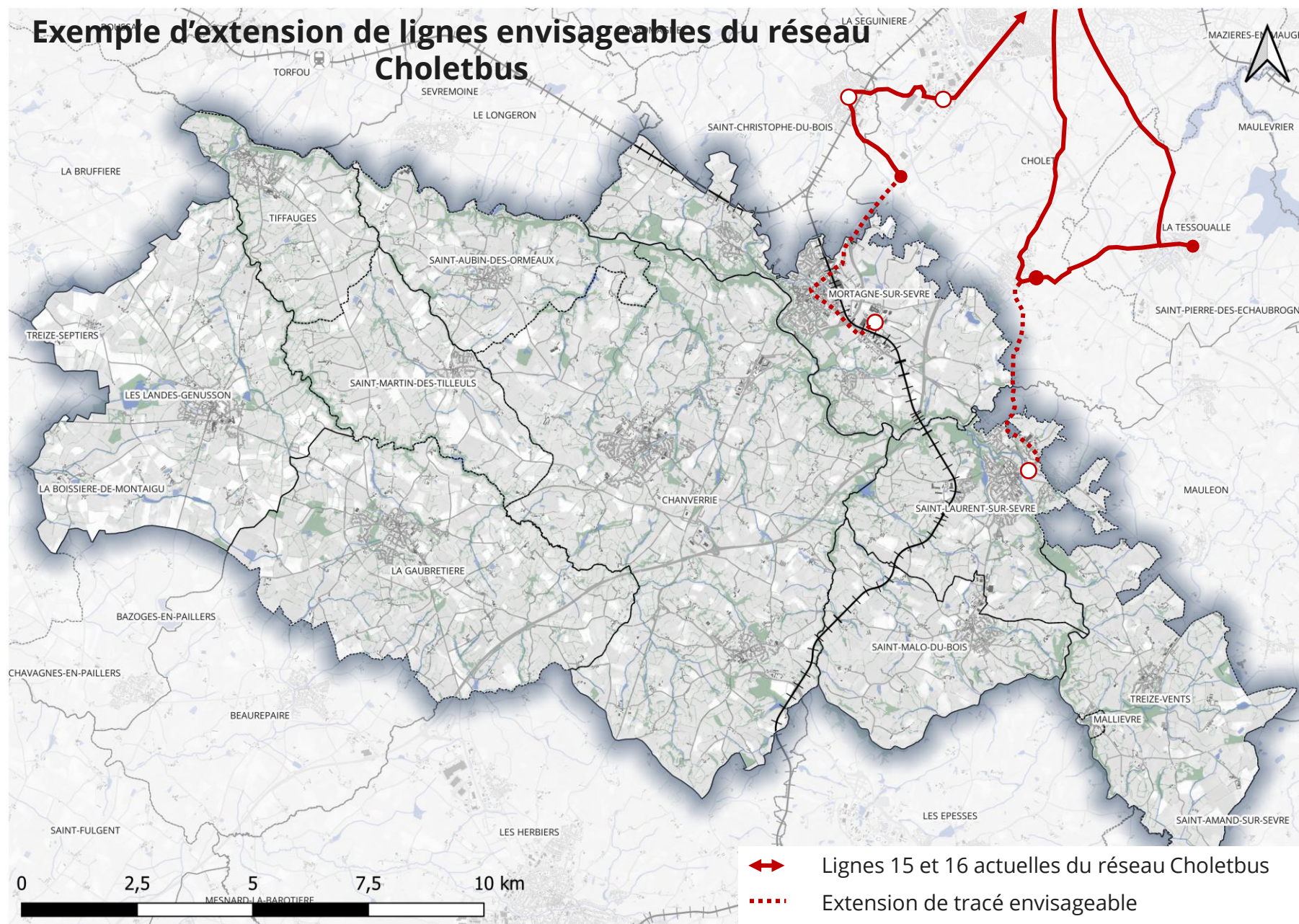
2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Financements

Mesure 1 : Étude 10 à 20 k€**Mesure 2 :** A définir en fonction de l'étude

Indicateurs de suivi

Fréquentation mensuelle / annuelle
Nombre d'abonnements de résident de la CCPM



Exemples de Coopération Territoriale pour des lignes de transport collectif

Depuis fin 2018, la **Communauté de communes de Jalle Eau Bourde** (Saint Jean d'Ilac, Cestas et Canejan) s'est dotée d'un service de transports mutualisé avec la Commune de Cestas, (gestionnaire d'une régie de transports) desservant les 3 communes avec des correspondances sur le territoire métropolitain Bordelais : Martignas sur Jalles (correspondance TBM 26 et Pessac Haut Lévêque (correspondance Tram B).

Ce service est équipé de 9 véhicules et fonctionne du lundi au vendredi de 6h15 à 19h30 avec une fréquence d'offre de 9 AR par jour (2 – 3 AR en heure pleine)



Exemple de Contrats des Nouveaux équilibres de Coopération Territoriale entre **Bordeaux Métropole** et **CC de Montesquieu**



Définir les besoins et étudier la faisabilité et le financement d'extension des lignes de bus TBM existantes sur le territoire de la CCM (ex. Villenave d'Ornon vers Léognan) et de créer un rabattement vers le terminus de la ligne de tramway à Villenave d'Ornon et le bus express Pellegrin-Thouars Malartic à Gradignan, en coopération avec la Région et avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Contexte et objectifs

La Région Pays de la Loire propose un système de Transport à la Demande, entièrement financé, et avec une offre maximale prédéfinie. Il doit être complémentaire et non concurrent aux déplacements solidaires déjà présents sur les communes de la CCPM (cf. Action A5)

Cette offre n'est pas imposée par la Région et doit être construite avec le territoire, sur la base du fonctionnement proposé par la Région.

Le TAD est une opportunité forte de déploiement des transports collectifs sur le territoire. L'intérêt est de profiter de ce soutien régional pour expérimenter ce dispositif sur plusieurs années et de pouvoir le pérenniser si il répond aux besoins de mobilité des secteurs peu denses.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers



Seniors



Actifs travaillant sur la CCPM



Public fragile



Jeunes



Visiteurs / touristes



Contenu et mesures

Régime de fonctionnement :

- 7h – 19h, 5 jours par semaine

Pôles de destination :

- A définir dans le cadre de négociations avec la Région Pays de la Loire
- Pôles envisagés à court terme : gare de Torfou, gare de Cholet, hôpital et polyclinique de Cholet, principales zones d'activités économiques, polarités urbaines, Puy du Fou (pour les saisonniers ?), etc..
- Pôles envisagés à leur mise en service : Gare de Mortagne-sur-Sèvre, halte de Saint-Laurent-sur-Sèvre, Gare du Puy du Fou, etc...

Il est également envisageable de mutualiser le dispositif avec une collectivité limitrophe pour maximiser les possibilités de desserte (les Herbiers, Montaigu..)

Gouvernance

CC Pays de Mortagne

Communes de la CCPM

Région Pays de la Loire

Département 85

Cholet Agglomération

CC du Pays des Herbiers

Opérateurs privés

Autres acteurs

Maitrise d'ouvrage Partenaires techniques Partenaires financiers



Evaluation de moyens

Etude(s) (€)

< 10k 10k à 100k 100k À 1M 1M à 10M > 10M

Investissement (€)

< 10k 10k à 100k 100k À 1M 1M à 10M > 10M

Fonctionnement (€/an)

< 10k 10k à 100k 100k À 1M 1M à 10M > 10M

Temps humain

Qq j/an 0,2 ETP 0,5 ETP 1 ETP X ETP

Lien avec d'autres actions



A1

A2

A3

A4

A5



A6

A7

A8

A9

A10

A11

A12



A13

A14

A15

A16

A17

A18



A19

A20

A21

A22

Calendrier

Mesure 1 :

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

2033

Financements

Financement à 100% par la Région Pays de la Loire

Indicateurs de suivi

Fréquentation mensuelle / annuelle
Nombre d'usagers unique

Cadre de l'accompagnement régional sur le TAD

Exemple du Pays de Retz Atlantique

Comment ça marche ?

Sur simple réservation, un véhicule passe vous prendre au point d'arrêt « transport à la demande » et vous dépose au lieu de votre choix (arrêt de car ou pôle de centralité ou gare suivant les secteurs).

Ce service fonctionne du lundi **au vendredi de 7h à 19h** (sauf jours fériés). Des trajets sont autorisés avant 7h et après 19h en cas de correspondance avec un train ou un car,

Les trajets sont possibles :

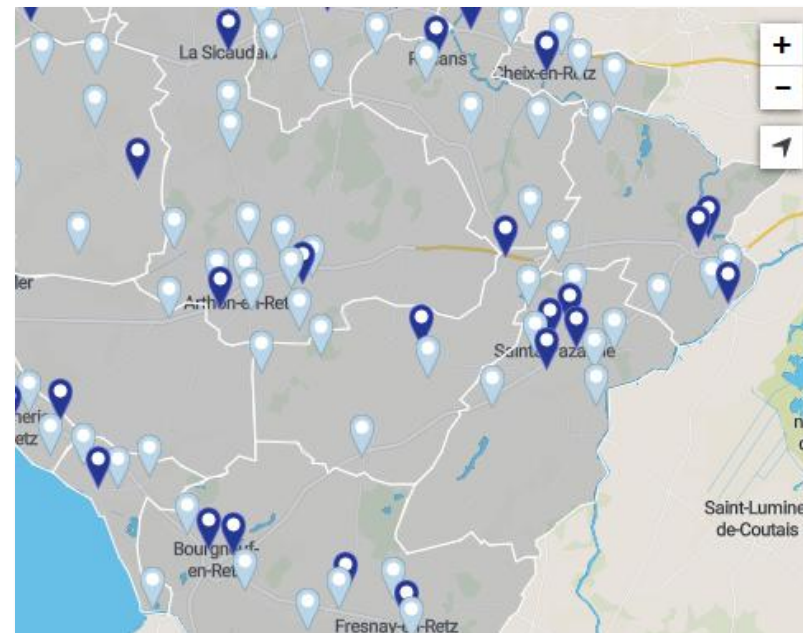
- au départ d'un arrêt de transport à la demande (en bleu clair sur la carte) vers un pôle de centralité (**en bleu foncé sur la carte**),
- entre 2 pôles de centralité (**en bleu clair sur la carte**)

Tous les trajets doivent faire plus d'1 km.

Vous pouvez aussi rejoindre un pôle de centralité : toutes les communes du secteur Pays de Retz Atlantique disposent d'au moins un point de centralité,

- **Nantes** : hôpital Confluent, le mardi, arrivées à 10h et à 15h départs à 12h et à 17h
- **Saint Nazaire** : hôpital, Clinique de l'Europe, le jeudi, arrivées à 10h et à 15h départs à 12h et à 17h
- **Machecoul** : hôpital, le mardi, arrivées à 10h et à 15h départs à 12h et à 17h

Pour les personnes à mobilité réduite **ou âgées de plus de 75 ans**, la prise en charge peut s'effectuer au domicile.



- [Ticket à l'unité](#) : 2,60 €
- [Carnet de 10 tickets](#) : 22 €

Contexte et objectifs

Les systèmes communaux de déplacements solidaires fonctionnent aujourd'hui très bien. La mise en place d'un système de Transport à la Demande, institutionnel porté par la Région, pourrait venir déstabiliser le fonctionnement actuel, par une confusion de l'usage ou une perte de fréquentation des systèmes locaux.

Une étude permettant de clarifier le fonctionnement de ces systèmes et de cibler les usages pour lesquels cette offre est la plus pertinente, à la fois pour éviter l'essoufflement des bénévoles, mais également pour éviter la saturation du service régional et permettre d'en définir précisément les contours.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers

☐

Seniors

☐

Actifs travaillant sur la CCPM

☐

Public fragile

☐

Jeunes

☐

Visiteurs / touristes

☐

Contenu et mesures

Réaliser une étude permettant de définir précisément les périmètres de transport relevant du système communal ou du système régional.

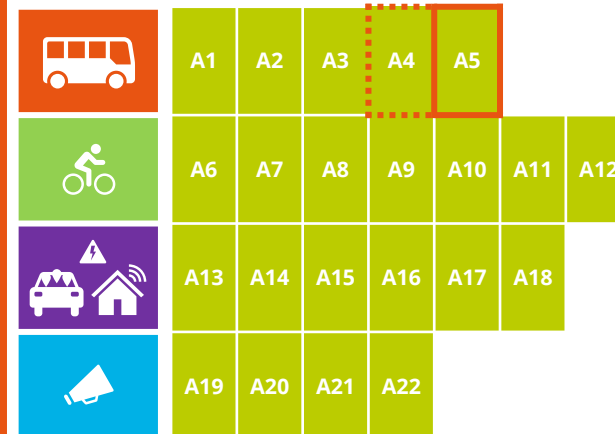
Les périmètres pouvant être définis sur différents critères :

Existant aujourd'hui : Age des ayants droits

Encore à définir : Handicap, pôles de destination, horaires, durée des courses, type de prise en charge, etc...

Ouvrir à la possibilité d'une communication unifiée à l'échelle du territoire de la CCPM

Lien avec d'autres actions



Gouvernance

CC Pays de Mortagne
Communes de la CCPM
Région Pays de la Loire
Département 85
Cholet Agglomération
CC du Pays des Herbiers
Opérateurs privés
Autres acteurs

Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Investissement (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Fonctionnement (€/an)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Temps humain	Qq j/an	0,2 ETP	0,5 ETP	1 ETP	X ETP

Calendrier

Mesure 1 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Financements

Étude à 10k€

Indicateurs de suivi



Schéma Directeur Cyclable

A6	Aménager les itinéraires du Schéma Directeur Cyclable
A7	Accompagner les communes dans leurs démarches d'apaisement de leurs centre-bourgs
A8	Déployer du jalonnement le long des itinéraires du Schéma Directeur Cyclable
A9	Déployer du stationnement cyclable sur l'espace public et lutter contre le vol
A10	Faciliter l'accès aux Vélos à Assistance Électrique
A11	Réalisation d'un plan de communication
A12	Diffuser une culture vélo sur le territoire

Contexte et objectifs

Le cœur de la montée en puissance de la pratique cyclable repose sur la sécurisation des usages, et notamment des itinéraires répondant aux besoins des usagers.

Cette sécurisation passe notamment par la réalisation d'aménagements cyclables adaptés aux routes et itinéraires empruntés.

Les itinéraires proposés à la réalisation dans le cadre de cette fiche action sont issus d'un travail itératif de diagnostic puis de co-construction de stratégie avec les élus et la société civile de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers

Actifs travaillant sur la CCPM

Jeunes

Seniors

Public fragile

Visiteurs / touristes

Contenu et mesures

- Mesure 1 :** Réaliser les aménagements prévus dans le cadre de la première phase triennale (2025-2027)
 - Estimation min : 2,8 M€ ; Estimation max : 5,5 M€ ; 25% des linéaires doivent faire l'objet d'études complémentaires (7km / 26)
- Mesure 2 :** Réaliser les aménagements prévus dans le cadre de la deuxième phase triennale (2028-2030)
 - Estimation min : 4,5 M€ ; Estimation max : 9,2 M€
- Mesure 3 :** Réaliser les aménagements prévus dans le cadre de la troisième phase triennale (2031-2033)
 - Estimation min : 0,5 M€ ; Estimation max : 0,6 M€ ; 54% des linéaires doivent faire l'objet d'études complémentaires (18km / 33)
- Mesure 4 :** Réaliser les aménagements non-prévus dans le cadre des trois phases triennales (après 2033)

Gouvernance

CC Pays de Mortagne

Communes de la CCPM

Région Pays de la Loire

Département 85

Cholet Agglomération

CC du Pays des Herbiers

Opérateurs privés

Autres acteurs : **Etat, ADEME**

Maitrise d'ouvrage

Partenaires techniques

Partenaires financiers

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)

Investissement (€)

Fonctionnement (€/an)

Temps humain

< 10k

10k à 100k

100k à 1M

1M à 10M

> 10M

< 10k

10k à 100k

100k à 1M

1M à 10M

> 10M

< 10k

10k à 100k

100k à 1M

1M à 10M

> 10M

Qq j/an

0,2 ETP

0,5 ETP

1 ETP

X ETP

Lien avec d'autres actions

A1

A2

A3

A4

A5

A6

A7

A8

A9

A10

A11

A12

A13

A14

A15

A16

A17

A18

A19

A20

A21

A22

Calendrier

Mesure 1 :

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

2033

Mesure 2 :

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

2033

Mesure 3 :

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

2033

Mesure 4 : **Après 2033**

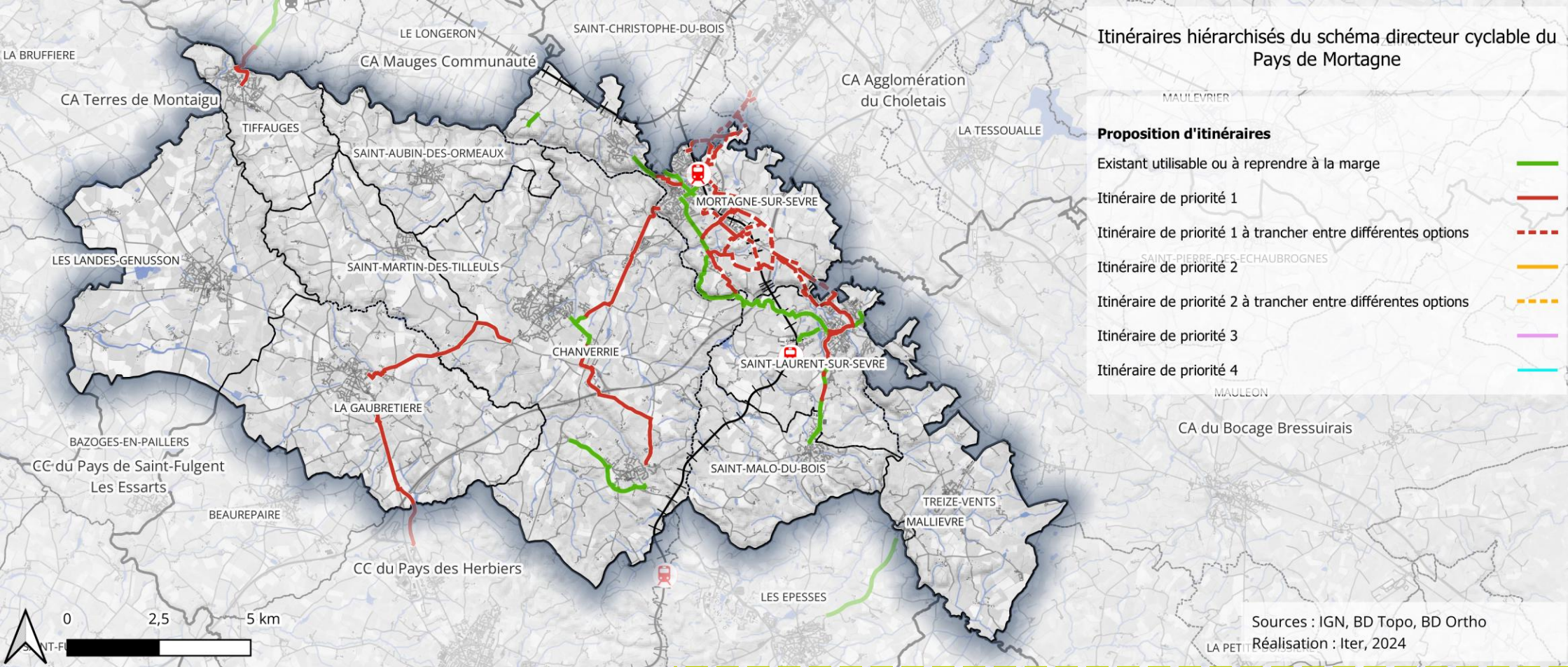
Financements

Financement sur les fonds de la collectivité, avec accompagnement de la Région Pays de la Loire (lien vers points d'intermodalité), le département de la Vendée, l'ADEME, autres AAP (territoires cyclables, etc...)

Indicateurs de suivi

Nombre d'itinéraires aménagés

Nombre de kilomètres d'itinéraires aménagés



Tracés du Schéma directeur cyclable

Mesure 1 : 2025-2027

Linéaires :

- Existant : **6,3 km**
- A aménager : **28,1 km**
 - dont à définir : **7,2km** (estimations non définies)

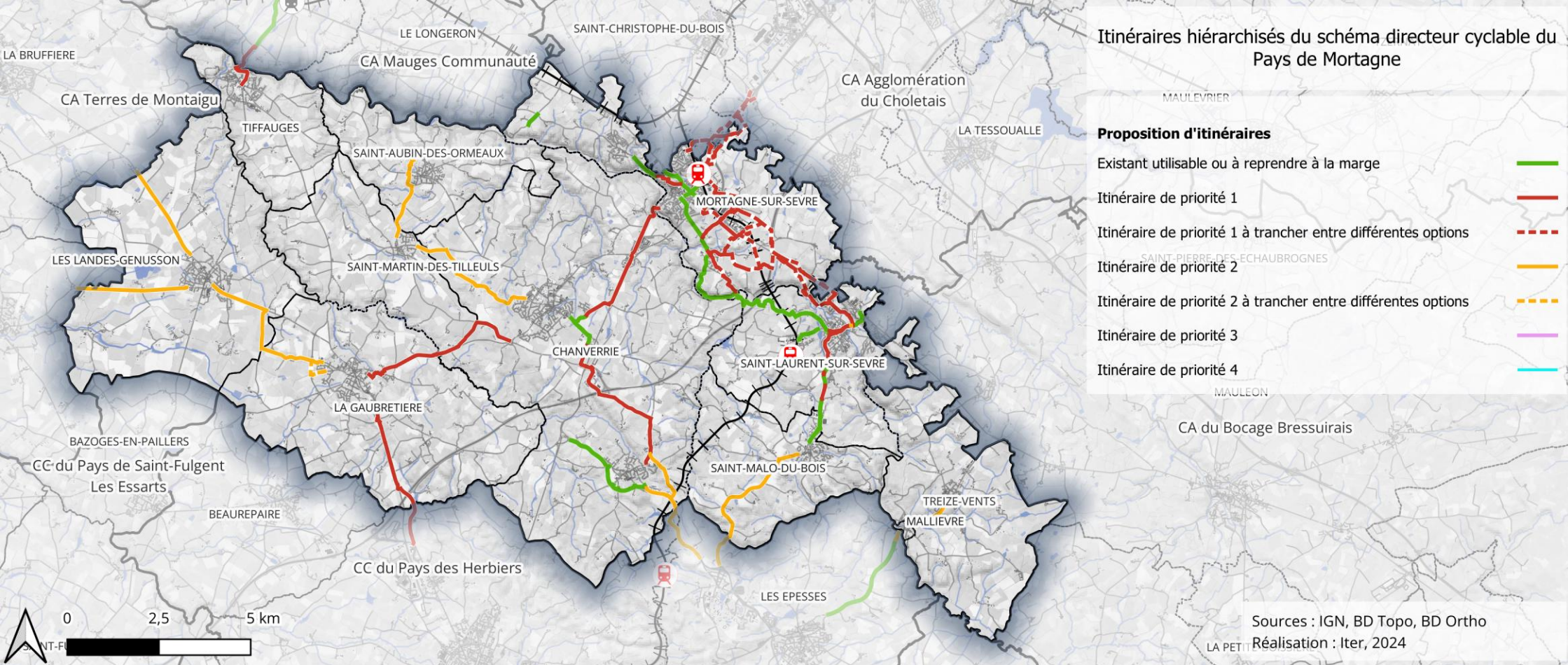
Estimations, hors aménagements à définir :

- Minimum : **2 800 000 € HT**
- Maximum : **5 450 000 € HT**
- Charge d'entretien :

Soit 935 000 € HT / an

Soit 1 815 000 € HT / an

69 000 € HT / an



Tracés du Schéma directeur cyclable

Mesure 2 : 2028-2030

Linéaires :

- Existant : **3,3 km**
- A aménager : **26,2 km**
- dont à définir : **0,5 km** (estimations non définies)

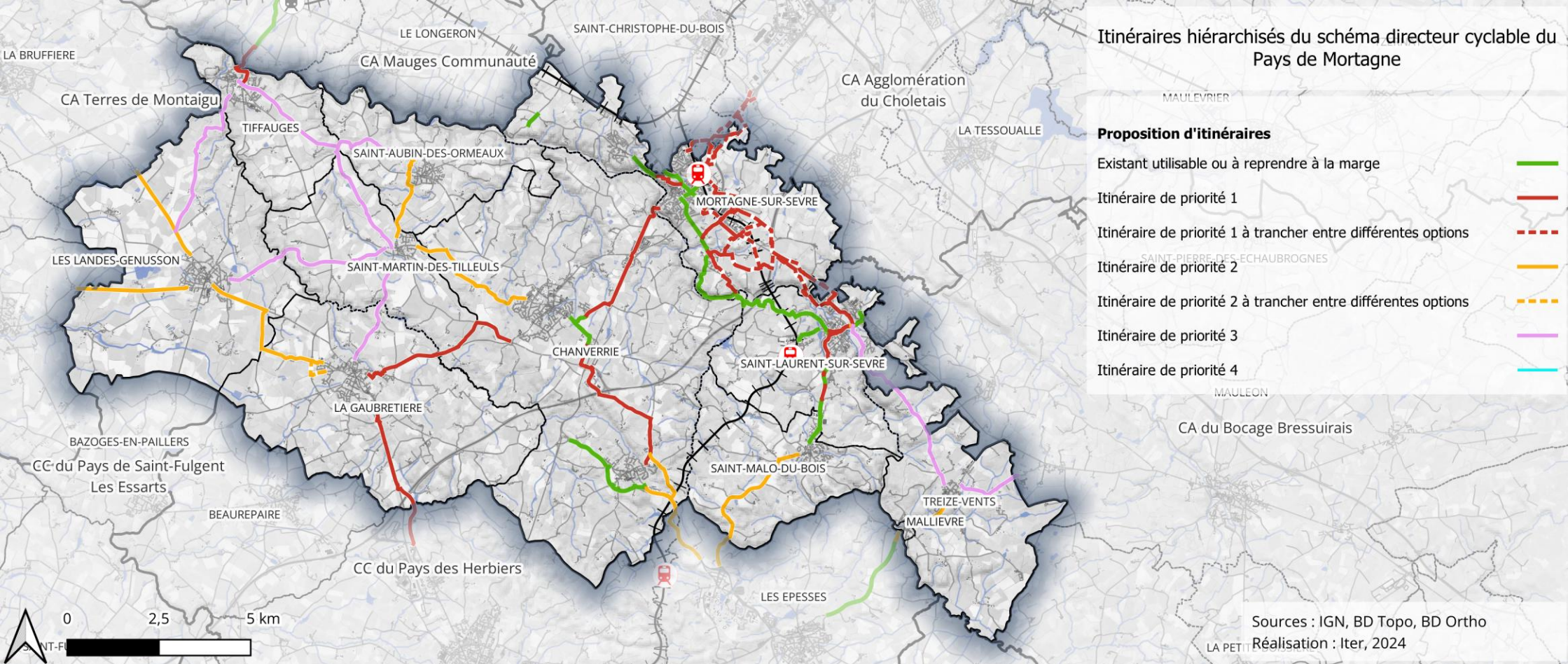
Estimations, hors aménagements à définir :

- Minimum : **4 540 000 € HT**
- Maximum : **9 180 000 € HT**
- Charge d'entretien :

Soit 1 515 000 € HT / an

Soit 3 050 000 € HT / an

59 000 € HT / an



Tracés du Schéma directeur cyclable

Mesure 3 : 2031-2033

Linéaires :

- Existant : **0,7 km**
- A aménager : **33,8 km**
- dont à définir : **18,3 km** (estimations non définies)

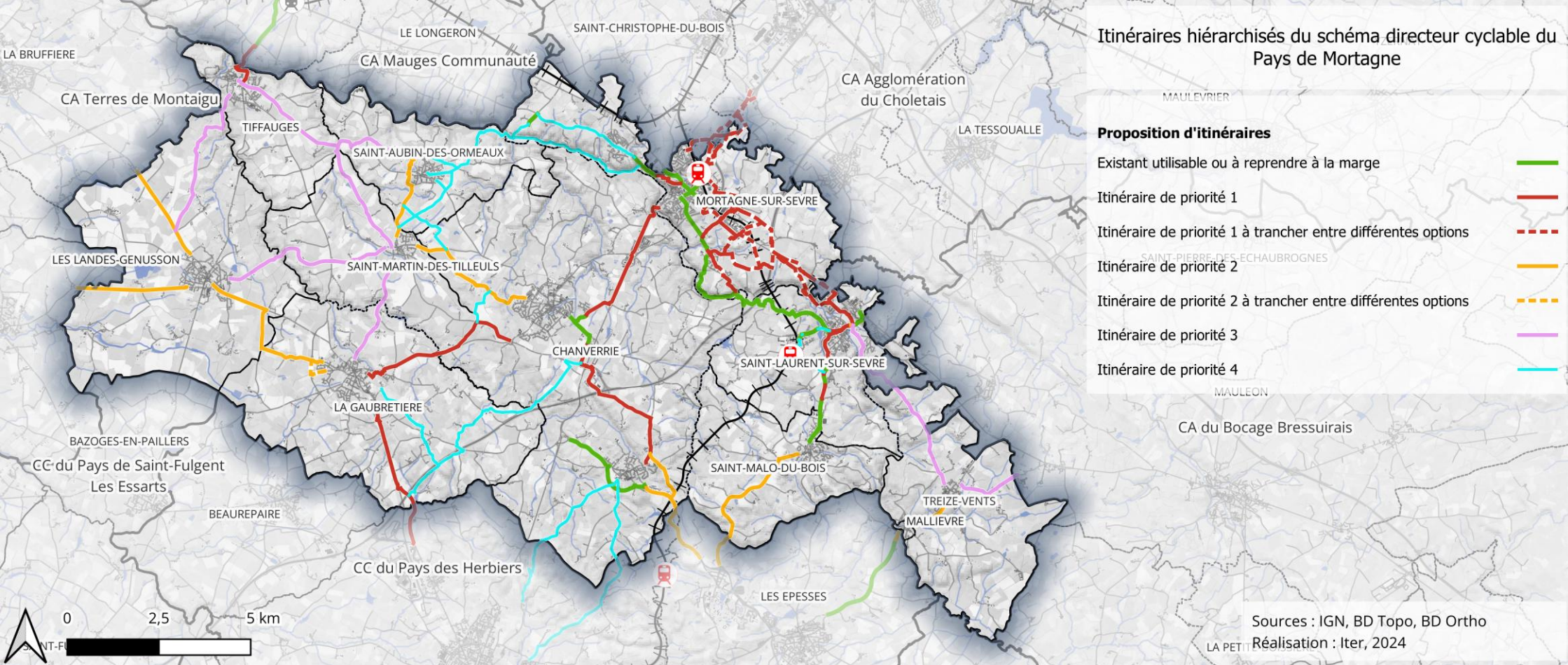
Estimations, hors aménagements à définir :

- Minimum : **460 000 € HT**
- Maximum : **575 000 € HT**
- Charge d'entretien :

Soit 150 000 € HT / an

Soit 190 000 € HT / an

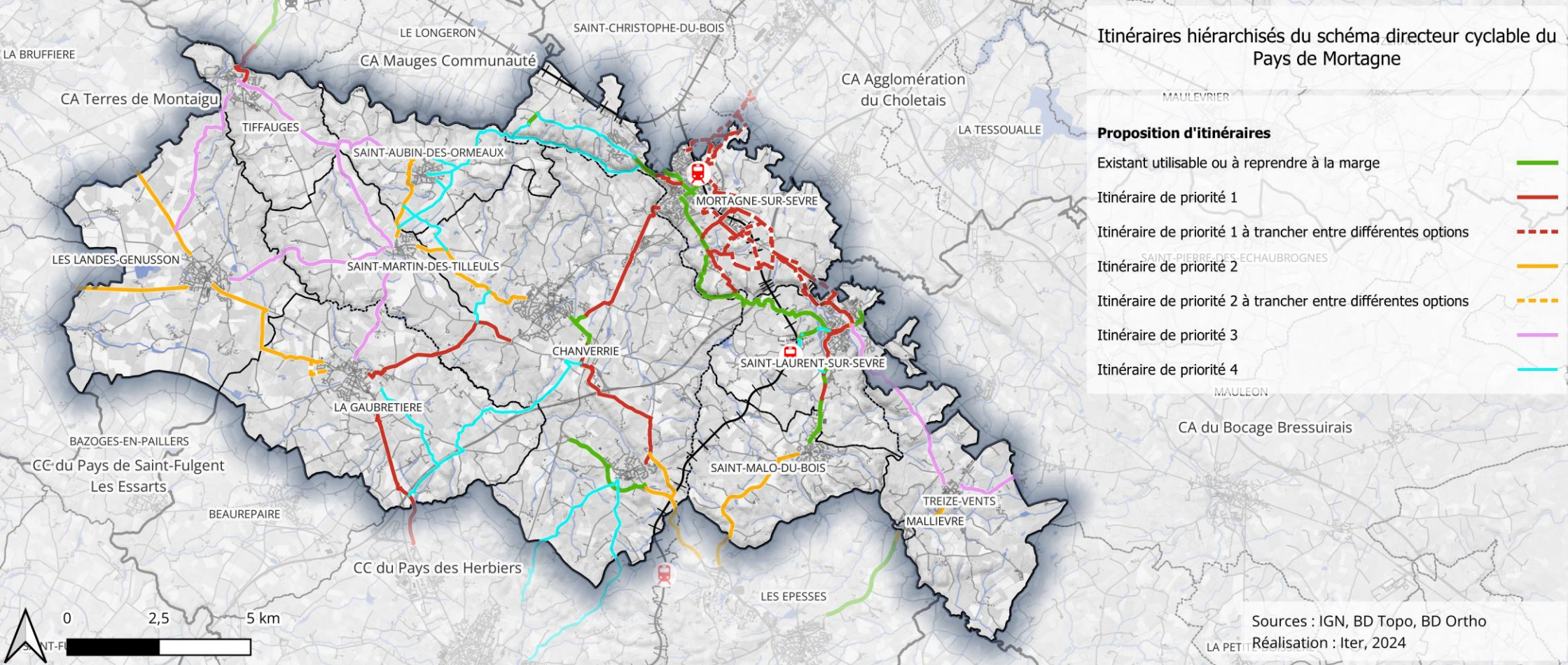
67 500 € HT / an



Tracés du Schéma directeur cyclable

Mesure 4 : Après 2033

- Un nombre de types d'aménagements réduits pour favoriser une harmonisation des itinéraires.
- Des « chemins ruraux » dont l'usage devra faire l'objet d'un partage entre exploitants agricoles et cyclistes.
- Des franchissements complexe nécessitant notamment l'association du département et de la région dans le cadre du COM.



Tracés du Schéma directeur cyclable

Mesure 4 : Après 2033

- Un nombre de types d'aménagements réduits pour favoriser une harmonisation des itinéraires.
- Des « chemins ruraux » dont l'usage devra faire l'objet d'un partage entre exploitants agricoles et cyclistes.
- Des franchissements complexe nécessitant notamment l'association du département et de la région dans le cadre du COM.

Contexte et objectifs

Comme engagé par plusieurs communes du territoire, la poursuite de l'apaisement des zones agglomérées est un facteur important du développement de la pratique cyclable.

L'apaisement passe par le renouvellement urbain au long court, mais doit être présent dès aujourd'hui dans le cadre des opérations de réfection de voiries, comme indiqué par Article L. 228-2 du code de l'environnement, modifié par l'article 61 de la loi LOM.

L'apaisement est l'un des leviers principaux de développement de la pratique par les jonctions créée entre les poches résidentielles et les itinéraires structurants, mais également en rendant possible un usage cycle de proximité (interne aux centres-bourgs, et notamment pour le plus jeune âge).

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers

Actifs travaillant sur la CCPM

Jeunes

Seniors

Public fragile

Visiteurs / touristes

Contenu et mesures

- Apaiser les centres bourgs du territoire en pacifiant les espaces, en affirmant la place dédiée aux modes doux et en aménageant les continuités avec les itinéraires intercommunaux selon les recommandations du CEREMA, sur la base de la charte cyclable annexée au schéma directeur.
- Etudes urbaines d'apaisement et de plan de circulation (non-spécifiques au cycles).

Gouvernance

CC Pays de Mortagne

Communes de la CCPM

Région Pays de la Loire

Département 85

Cholet Agglomération

CC du Pays des Herbiers

Opérateurs privés

Autres acteurs

Maitrise d'ouvrage

Partenaires techniques

Partenaires financiers

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)

Investissement (€)

Fonctionnement (€/an)

Temps humain

< 10k

10k à 100k

100k À 1M

1M à 10M

> 10M

< 10k

10k à 100k

100k À 1M

1M à 10M

> 10M

< 10k

10k à 100k

100k À 1M

1M à 10M

> 10M

Qq j/an

0,2 ETP

0,5 ETP

1 ETP

X ETP

Lien avec d'autres actions

A1

A2

A3

A4

A5

A6

A7

A8

A9

A10

A11

A12

A13

A14

A15

A16

A17

A18

A19

A20

A21

A22

Calendrier

Mesure 1 :

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

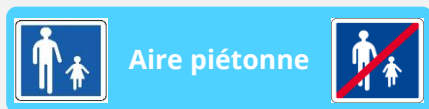
2033

Financements

Etudes d'apaisement de centre bourg : 10 à 20 K€ / étude. Fourchette haute pour la réalisation d'un plan de circulation.

Investissement en fonction des études.

Indicateurs de suivi



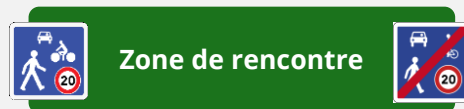
Aire piétonne

Zone réservée à la circulation des piétons, les cyclistes y sont admis sauf disposition contraire

Allure au pas

Piétons prioritaires sauf sur les transports en commun guidés

Véhicules motorisés non autorisés sauf desserte interne



Zone de rencontre

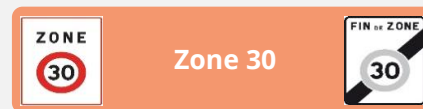
Zone de rencontre entre usagers motorisés, piétons et cyclistes

Vitesse des véhicules limitée à 20 km/h

Piétons prioritaires sauf sur les transports en commun guidés

Véhicules motorisés autorisés

Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sauf exception



Zone 30

Section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Vitesse des véhicules limitée à 30km/h

Régime général de priorité

Véhicules motorisés autorisés

Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sans exception

Article L228-2 - Code de l'environnement :

« A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre ou, pour les chaussées à sens unique à une seule file, de marquages au sol, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. Lorsque la réalisation ou la rénovation de voie vise à créer une voie en site propre destinée aux transports collectifs et que l'emprise disponible est insuffisante pour permettre de réaliser ces aménagements, l'obligation de mettre au point un itinéraire cyclable peut être satisfaite en autorisant les cyclistes à emprunter cette voie, sous réserve que sa largeur permette le dépassement d'un cycliste dans les conditions normales de sécurité prévues au code de la route.

Le type d'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de mobilité, lorsqu'il existe. »

Accompagner les communes dans leurs démarches d'apaisement de leurs centre-bourgs

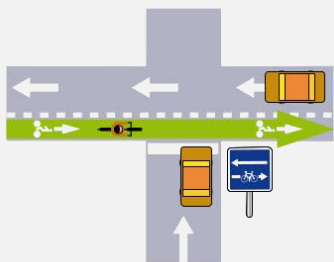


Le double sens cyclable

Obligation dans toutes les voies où la vitesse des véhicules doit être inférieure ou égale à 30 km/h

Possible dans les voies à 50 km/h mais non obligatoire

« Voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles non motorisés » CEREMA



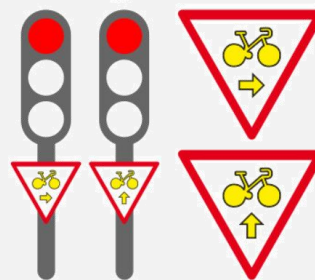
Le sas cycliste aux feux

« Espace réservé aux cyclistes. Il est placé juste avant le feu tricolore et est délimité par une ligne pointillée en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter. Il est matérialisé par des pictogrammes vélo. Son accès est généralement prévu par une bande cyclable »



Le céder-le-passage cycliste aux feux

Un arrêté est nécessaire pour la mise en place de la signalisation relative au céder-le-passage cyclistes aux feux tricolores. La décision revient à l'autorité détentrice du pouvoir de police.



Article L228-2 - Code de l'environnement :

« A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre ou, pour les chaussées à sens unique à une seule file, de marquages au sol, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. Lorsque la réalisation ou la rénovation de voie vise à créer une voie en site propre destinée aux transports collectifs et que l'emprise disponible est insuffisante pour permettre de réaliser ces aménagements, l'obligation de mettre au point un itinéraire cyclable peut être satisfaite en autorisant les cyclistes à emprunter cette voie, sous réserve que sa largeur permette le dépassement d'un cycliste dans les conditions normales de sécurité prévues au code de la route.

Le type d'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de mobilité, lorsqu'il existe. »

Accompagner les communes dans leurs démarches d'apaisement de leurs centre-bourgs

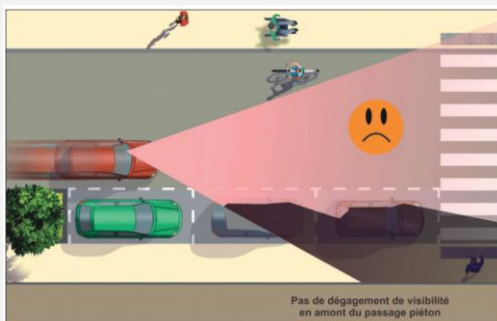


Art. L. 118-5-1 - Code de la voirie routière (Issu de l'article 52 de la LOM) :

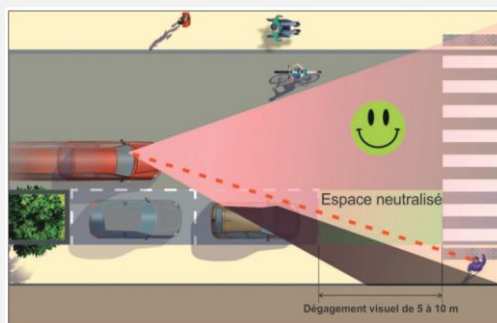
« Afin d'assurer la sécurité des cheminements des piétons en établissant une meilleure visibilité mutuelle entre ces derniers et les véhicules circulant sur la chaussée, aucun emplacement de stationnement ne peut être aménagé sur la chaussée cinq mètres en amont des passages piétons, sauf si cet emplacement est réservé aux cycles et cycles à pédalage assisté ou aux engins de déplacement personnel.

Les dispositions du présent article sont applicables lors de la réalisation de travaux d'aménagement, de réhabilitation et de réfection des chaussées. Les travaux de mise en conformité doivent avoir été réalisés au plus tard le 31 décembre 2026. »

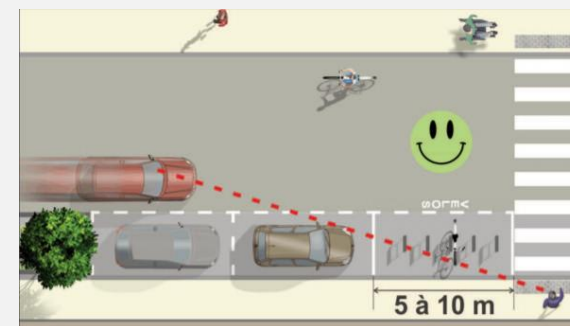
Masque de visibilité important
Danger pour les piétons qui
traversent



Suppression du masque de
visibilité



Piétons visibles par les automobilistes
Création de places de stationnement
pour vélos



Accompagner les communes dans leurs démarches d'apaisement de leurs centre-bourgs



Contexte et objectifs

La fréquentation d'un réseau cyclable dépend directement de sa lisibilité pour les usagers. Savoir se repérer, suivre son itinéraire, est une nécessité pour les usagers du quotidien, et pour la visibilité des aménagements réalisés. Le jalonnement est également un levier essentiel de mise en sécurité des usagers par la possibilité de trouver facilement l'aménagement sécurisé lui permettant d'assurer son trajet.

Le jalonnement représente donc une nécessité dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable, qui devra être déployé tout au long des aménagements réalisés. Le déploiement pourra être réalisé en parallèle des aménagements afin de garantir une mise en service rapide.

A contrario, un jalonnement déployé en amont de la réalisation d'un aménagement peut-être dissuasif.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers		Seniors	
Actifs travaillant sur la CCPM		Public fragile	
Jeunes		Visiteurs / touristes	

Contenu et mesures

Déployer du jalonnement à chaque aménagement d'itinéraire selon les règles de déploiement suivantes :

- Jalonnement en pré-signalisation (amont des intersections d'itinéraires)
- Jalonnement de position (au cœur des intersections)
- Jalonnement de confirmation (en linéaire le long des itinéraires)

A environ 200 € (lame + mat) et pour environ 8 panneaux / km (intégrant les besoins aux intersections, on obtient, pour les itinéraires des phase 1, 2 et 3 : environ 150 k€

Gouvernance

	Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
CC Pays de Mortagne			
Communes de la CCPM			
Région Pays de la Loire			
Département 85			
Cholet Agglomération			
CC du Pays des Herbiers			
Opérateurs privés			
Autres acteurs			

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)	< 10k	10k à 100k	100k À 1M	1M à 10M	> 10M
Investissement (€)	< 10k	10k à 100k	100k À 1M	1M à 10M	> 10M
Fonctionnement (€/an)	< 10k	10k à 100k	100k À 1M	1M à 10M	> 10M
Temps humain	Qq j/an 0,2 ETP 0,5 ETP 1 ETP X ETP				

Lien avec d'autres actions



Calendrier

Mesure 1 :

2025 2026 2027

2028 2029 2030

2031 2032 2033

Financements

200 € (lame + mat) + installation des équipements ; environ 8 panneaux / km soit : 150 k€ pour l'ensemble des itinéraires Avelo 3

Indicateurs de suivi

Nombre d'itinéraires jalonnés

Le jalonnement et la signalétique - cadrage réglementaire :

Dans un premier temps :

La signalisation directionnelle verticale standard dédiée aux cyclistes a pour objet d'orienter les cyclistes durant leur parcours, en complément de la signalisation routière standard. Le jalonnement des itinéraires vélo est géré par l'article 5-6 de l'arrêté du 24/11/2017 (ISSR), qui décrit les conditions d'implantation des panneaux de type « Dv ». On distingue deux fonctionnalités dans le jalonnement vélo :

- La signalisation : panneaux situés en amont ou sur les carrefours pour indiquer la direction à prendre.
- La confirmation : panneaux permettant de s'assurer que l'on est toujours sur le bon itinéraire, après une intersection ou sur une section longue

Dans un second temps :

En dehors de ces éléments, il est possible de déployer un jalonnement spécifique, répondant à une charte graphique définie par la collectivité, ou en accord avec d'autres acteurs (ONF, PNR, autre collectivité...), de positionner des cartographies des itinéraires structurants aux endroits stratégiques.



DV 21a – Position

A positionner à l'intersection



DV 43a – pré signalisation

A positionner à minima 15 m avant l'intersection



DV 61 – confirmation

A positionner après un carrefour complexe et tous les 1 à 2km hors zone agglomérée

Signalisation directionnelle à l'attention des cyclistes, CERTU, 2013, page 6.



Contexte et objectifs

Le stationnement des cycles est un enjeu majeur des possibilités de déplacement à vélo. Que ce soit d'un point de vue sécuritaire – le prix des vélos et notamment des VAE augmentant – ou d'un point de vue de confort – l'usager ayant consenti à faire son trajet à vélo pourrait être découragé par une marche trop longue entre son lieu de stationnement et sa destination – un maillage de stationnement est l'un des leviers essentiels de facilitation et de d'incitation à l'usage du vélo. Le stationnement est également un levier de visibilité de la pratique dans l'espace public.

L'objectif d'équiper les équipement intercommunaux, communaux et globalement l'espace public à proximité des services et des commerces est donc un levier important de la politique cyclable à déployer dans le futur.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers		Seniors	
Actifs travaillant sur la CCPM		Public fragile	
Jeunes		Visiteurs / touristes	

Contenu et mesures

Mesure 1 : Equiper l'espace public et les services communaux / intercommunaux en stationnement cyclable. Plutôt qu'un déploiement extensif, un déploiement progressif pour mailler le territoire semble être plus pertinent.

Mesure 2 : Mobiliser les vélocistes et associations du territoire autour des questions de lutte contre le vol, et notamment :

- Les systèmes de marquage des cycles avec un numéro unique type Bicycode.
- Les traceur GPS intégrés aux vélos

Gouvernance

	Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
CC Pays de Mortagne	1/2		
Communes de la CCPM	1		
Région Pays de la Loire			
Département 85			
Cholet Agglomération			
CC du Pays des Herbiers			
Opérateurs privés			
Autres acteurs : Vélocistes		2	

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Investissement (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Fonctionnement (€/an)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Temps humain	Qq j/an	0,2 ETP	0,5 ETP	1 ETP	X ETP

Lien avec d'autres actions

	A1	A2	A3	A4	A5		
	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12
	A13	A14	A15	A16	A17	A18	
	A19	A20	A21	A22			

Calendrier

Mesure 1 :

2025 2026 2027

2028 2029 2030

2031 2032 2033

Mesure 2 :

2025 2026 2027

2028 2029 2030

2031 2032 2033

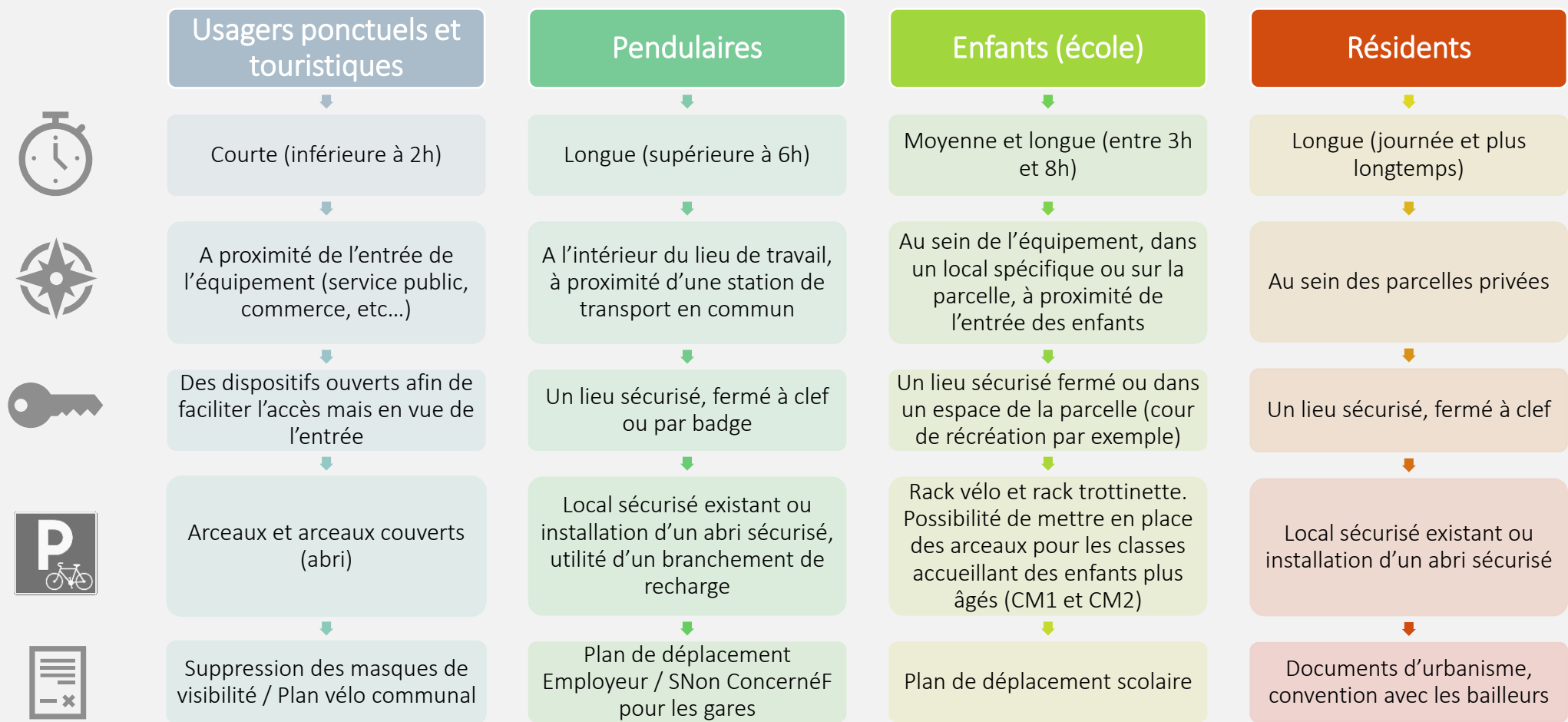
Financements

Mesure 1 : Prévoir 15 k€ / 3ans à venir

Avelo 3
Alvéole +

Indicateurs de suivi

Nombre de stationnement déployé
Nombre d'équipement public équipé
Nombre de vélos marqués



Choisir le mobilier de stationnement

La typologie de stationnement vélo à implanter doit être adaptée à la durée du stationnement conditionnant ainsi son niveau de sécurité. De manière globale, les stationnements de type râteliers ou pince-roue sont à proscrire puisqu'ils ne garantissent pas un niveau de sécurité suffisant.



Arceau

Coût : environ 100€/unité



Abri

Coût : environ 500€ HT / place



Casier semi-collectif

Coût : environ 1 000€ HT / place



Box sécurisé

Coût : environ 1 600€ à 2 000€ HT /
place



Abri en bois

Coût : environ 400€ HT / place



Râtelier : équipement à proscrire

Exemple de types de stationnement

- Les exemples de mobilier ci-dessus répondent à des usages variables.
- Les abris et box, en dehors des casiers semi-collectifs sont à acquérir en plus du matériel de stationnement à implanter à l'intérieur.





La lutte contre le vol

Le vol constitue l'un des freins principaux à l'utilisation quotidienne du vélo. En complément d'une offre de stationnement sécurisée, il existe aujourd'hui des solutions innovantes qui pourraient être développées sur le territoire :

- **Systèmes de marquage des cycles avec un numéro unique type Bicycode.**
- **Traceur GPS intégré au vélo** pour le suivre en temps réel sur son smartphone (la photo de gauche intègre le traceur dans la lumière arrière du vélo).

Par ailleurs, et dans le but de favoriser l'intermodalité avec les autres modes de déplacements, il est important d'informer les usagers sur l'offre de stationnement dont ils disposent sur le territoire :

- **Créer une carte avec la localisation de tous les espaces de stationnement vélos du territoire et leur lien avec les PEM.** Mettre cette carte à disposition en ligne sur les différents sites des communes et communautés de communes et dans les offices de tourisme.
- **Indiquer également la localisation des services liés aux vélos** : bornes de recharge VAE, stations de gonflage, ateliers de réparation, etc.

Lutte contre le vol



Contexte et objectifs

Pour le Pays de Mortagne, le VAE présente l'avantage de réduire les distances et les déclivités, non négligeables sur le territoire. Toutefois, le choix de passer à l'acquisition d'un VAE représente un investissement notable. L'objectif de cette action est de proposer, par le biais d'un système de location longue durée public, une flotte de VAE permettant aux usagers de découvrir l'intérêt de ce mode de déplacement et de faire le choix de l'acquisition.

Le territoire pourrait mener une réflexion sur la mise en place d'une aide à l'achat complémentaire et incitative. Enfin, des accompagnements peuvent également être envisagés afin de lever les freins liés à la complexité des demandes de financement.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers



Seniors



Actifs travaillant sur la CCPM



Public fragile



Jeunes



Visiteurs / touristes



Contenu et mesures

Mesure 1 : Mettre en place un système de location de VAE pour des durées variables de 1, 3 et 6 mois. Conventionnement avec un loueur du territoire pour le stockage et l'entretien de la flotte de VAE. La flotte pourra être acquise progressivement par la CCPM, sur plusieurs années, afin de pouvoir ajuster la montée en puissance du service. Pour l'instant, les investissements proposés, sur 3 ans sont les suivants : 10 VAE en 2025, 5 en 2026, 5 en 2027.

Mesure 2 : Étudier et mettre en place le cas échéant une aide à l'achat pour VAE.

Mesure 3 : Former les agents de la CCPM à l'accompagnement au remplissage des dossiers de demande de subvention

Gouvernance

CC Pays de Mortagne
Communes de la CCPM
Région Pays de la Loire
Département 85
Cholet Agglomération
CC du Pays des Herbiers
Opérateurs privés
Autres acteurs : **Vélocistes**

Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Investissement (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Fonctionnement (€/an)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Temps humain	Qq j/an	0,2 ETP	0,5 ETP	1 ETP	X ETP

Lien avec d'autres actions

	A1	A2	A3	A4	A5			
	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	
	A13	A14	A15	A16	A17	A18		
	A19	A20	A21	A22				

Calendrier

Mesure 1 :

2025 2026 2027

2028 2029 2030

2031 2032 2033

Mesure 2 :

2025 2026 2027

2028 2029 2030

2031 2032 2033

Mesure 3 :

2025 2026 2027

2028 2029 2030

2031 2032 2033

Financements

Mesure 1 : Investissement à hauteur de 15 k€ en 3 ans

Mesure 2 : Etude à 5K€

ADEME : AVELO 3

Indicateurs de suivi

Taux d'usage de la flotte

Contexte et objectifs

Faire évoluer l'image du vélo dans les déplacements quotidiens, nécessite également une évolution culturelle, et plus particulièrement de la place accordée au vélo dans la communication de la collectivité.

La réalisation d'un plan de communication a pour objectif de permettre à la collectivité d'accompagner voire de susciter ce changement culturel par de la communication orchestrée en parallèle des actions d'aménagement.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers

Actifs travaillant sur la CCPM

Jeunes

Seniors

Public fragile

Visiteurs / touristes

Contenu et mesures

Réaliser un plan de communication permettant de faire évoluer l'image du vélo dans les déplacements quotidiens :

- Affirmer et diffuser l'idée d'un choix pragmatique ayant un intérêt économique, sanitaire, environnemental
- Utiliser les supports de communication, dans l'espace public et sur les réseaux sociaux, dans le cadre d'une campagne sur les bienfaits du vélo et la sécurité à vélo (éclairage et équipements en vélo),
- Créer des événements festifs locaux autour du vélo afin de sensibiliser les habitants à la pratique du vélo, (Semaine Européenne de la Mobilité, Défi Mobilités, Mai à Vélo, etc...)
- Créer une cartographie des aménagements cyclables existants et des lieux de stationnements pour le vélo à distribuer en office du tourisme et aux habitants
- Inaugurer les itinéraires par un événement
- Communiquer sur la présence des véloroutes (Vélidéale et Vendée Vélo) sur le territoire dans le cadre du travail de l'office de tourisme et auprès des habitants

Gouvernance

CC Pays de Mortagne
Communes de la CCPM
Région Pays de la Loire
Département 85
Cholet Agglomération
CC du Pays des Herbiers
Opérateurs privés
Autres acteurs

Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)

< 10k 10k à 100k 100k À 1M 1M à 10M > 10M

Investissement (€)

< 10k 10k à 100k 100k À 1M 1M à 10M > 10M

Fonctionnement (€/an)

< 10k 10k à 100k 100k À 1M 1M à 10M > 10M

Temps humain

Qq j/an 0,2 ETP 0,5 ETP 1 ETP X ETP

Lien avec d'autres actions

	A1	A2	A3	A4	A5			
	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	
	A13	A14	A15	A16	A17	A18		
	A19	A20	A21	A22				

Calendrier

Mesure 1 :

2025 2026 2027

2028 2029 2030

2031 2032 2033

Financements

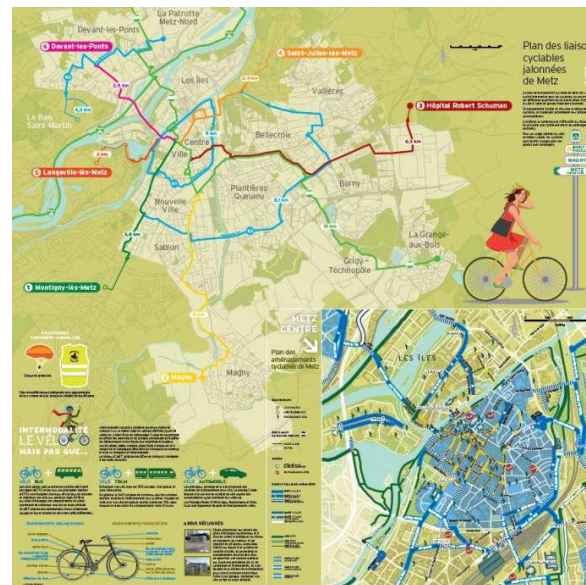
Intégration aux attributions du chargé de mission mobilité / Intégration aux attributions du service communication
Avelo 3

Indicateurs de suivi

Nombre de posts sur les RS
Nombre de consultation de la cartographie
Nombre d'inauguration d'itinéraires sécurisés



@ Pays Sud Toulousain



@ Metz



@ Juvignac

Exemple d'actions et de plan de communication

Quand ?	Objectifs	Cibles	Supports	Messages
Inauguration d'une nouvelle infrastructure ou d'un nouveau service	Générer du trafic sur la nouvelle infrastructure	Habitant des secteurs dont la connexion est améliorée	Cartes des aménagements cyclables Communiqué de presse Publication officielle Réseaux sociaux	Aller à xxx à vélo, c'est maintenant possible en toute sécurité et en x minutes, stationnement compris !
Evènements festif (« Mai à Vélo », semaine de la mobilité durable, évènements locaux...)	Relayer les actions du territoire	Grand Public	Publication officielle Réseaux sociaux	Interview des organisateurs avec question d'ouverture sur les raisons du choix du vélo.
1 à 2 fois / an	Promouvoir les bienfaits du vélo ainsi que les règles de sécurité Valoriser les services de l'agglomération	Bienfaits du vélo : grand public Règles de sécurité : cyclistes	Arrêts et véhicules de transport public, publication officielle et Réseaux Sociaux	Grâce au service location vélo, j'ai pu tester un vélo à assistance électrique. Je fait xxx € d'économies sur mes trajets quotidiens !
Après une formation « Savoir Rouler à vélo » dans une école	Encourager les parents à utiliser le vélo pour aller à l'école et pour les autres déplacements quotidiens	Parents d'élèves	Cartes des aménagements cyclables + plaquette services Kit sécurité	Le vélo tous les jours, c'est facile ! Exemples de trajets faciles depuis votre quartier
Adoption du schéma	Porter à connaissance du schéma + Rappel de quelques éléments clés	Grand Public	Synthèse 4 pages, éventuellement joint au magazine de la CC	La CC s'engage pour améliorer les déplacements au quotidien à vélo ! Montant global des aménagements prévus sur l'année en cours

Exemples d'évènements :

Bourse aux vélos : l'objectif d'une bourse aux vélos est de favoriser le recyclage de vélos qui ne sont pas utilisés ou qui dorment dans des garages. Elles sont aussi des lieux de rencontre, d'apprentissage, notamment pour l'entretien courant du vélo. Elles favorisent grandement la constitution d'un écosystème autour du vélo sur un territoire. La bourse aux vélos est un moyen simple pour acquérir un premier vélo à moindre coût.



@ Bourse aux vélos en Albigeois (2021).

Ateliers de réparation : les ateliers de réparation pourront être organisés 1 à 2 fois par an en partenariat avec les associations de cyclistes et cyclotouristes. Ils sont généralement portés par les milieux associatifs, et peuvent aussi être à l'origine et à l'impulsion de la création de maisons du vélo. Le but est autant de proposer un service de réparation, qu'un service d'apprentissage pour faire et refaire les gestes d'entretien usuels du vélo chez soi.



@ Atelier vélo mensuel et gratuit à Cugnaux : entretien et réparation (association Eco mobile).

Contexte et objectifs

La mise en place d'aménagements cyclables, bien que nécessaire à l'usage, ne suffit pas à créer une adhésion pour ce mode de déplacement. Des freins, plus ou moins forts, existent, et sont notamment liés à une faible « culture vélo ».

C'est pourquoi des animations, dès le plus jeune âge, mais pour toute la population sont des éléments forts pour diffuser la culture vélo auprès de tous. Lever les freins passe par un accompagnement au retour en selle, un apprentissage du fonctionnement des aménagements, un apprentissage de comment se positionner en voirie, mais également par la capacité à entretenir son véhicule.

Le vélo représente aussi une grande opportunité pour les jeunes, captifs, dans leur autonomisation.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers		Seniors	
Actifs travaillant sur la CCPM		Public fragile	
Jeunes		Visiteurs / touristes	

Contenu et mesures

Deux volets principaux :

Formation :

- **Mesure 1 :** Animations dans les écoles : Programme « Savoir rouler à vélo » (coup parti), animations écomobilité, Vélobus, etc...
- **Mesure 2 :** Animations à destination des adultes : Remise en selle, découverte des itinéraires du territoire, etc...

Réparation :

- **Mesure 3 :** Animation d'ateliers d'auto-réparation,
- **Mesure 4 :** Déploiement de points d'entretien et de gonflage identifiés (auprès des réparateurs vélo, d'associations, voire sous forme de bornes sur l'espace public)

Gouvernance

	Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
CC Pays de Mortagne			
Communes de la CCPM			
Région Pays de la Loire			
Département 85			
Cholet Agglomération			
CC du Pays des Herbiers			
Opérateurs privés			
Autres acteurs : Associations			

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Investissement (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Fonctionnement (€/an)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Temps humain	Qq j/an	0,2 ETP	0,5 ETP	1 ETP	X ETP

Lien avec d'autres actions

	A1	A2	A3	A4	A5			
	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	
	A13	A14	A15	A16	A17	A18		
	A19	A20	A21	A22				

Calendrier

Mesure 1 :

2025 2026 2027

2028 2029 2030

2031 2032 2033

Mesure 2 :

2025 2026 2027

2028 2029 2030

2031 2032 2033

Mesure 3 et 4 :

2025 2026 2027

2028 2029 2030

2031 2032 2033

Financements

Avélo 3
AAP « Territoires cyclables »

Indicateurs de suivi

Nombre d'ateliers / d'animations organisés



Mobilités partagées, décarbonées et démobilité

A13	Faire du covoiturage une véritable alternative modale
A14	Expérimenter un corridor de covoiturage le long de la RD160
A15	Accompagner le déploiement d'IRVE sur le territoire avec le SYDEV
A16	Déployer de l'autopartage aux portes d'entrées du territoire
A17	Promouvoir des permanences décentralisées de France Services
A18	Ouvrir un accès à des véhicules solidaires

Contexte et objectifs

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne est majoritairement pratiqué en voiture individuelle. Toutefois, par ses caractéristiques de concentration d'emplois en zone denses et identifiées, par sa structuration viaire, et par la pratique informelle déjà identifiée, le covoiturage représente une opportunité forte d'évolution de pratique modale.

Cette opportunité doit être accompagnée et développée par une mise en visibilité de la pratique, une sécurisation et une identification des aires, et une institutionnalisation de la mise en relation.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers

Actifs travaillant sur la CCPM

Jeunes

Seniors

Public fragile

Visiteurs / touristes

Lien avec d'autres actions

	A1	A2	A3	A4	A5		
	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12
	A13	A14	A15	A16	A17	A18	
	A19	A20	A21	A22			

Contenu et mesures

Mesure 1 : Développer une charte d'aménagement des aires de co-voiturage (services, aménagements, organisation, etc...)

Mesure 2 : Sécuriser / Déplacer / Aménager les aires de covoiturage, en fonction du niveau d'importance affiché :

- Niveau 1 : Aires à vocation du covoiturage dynamique (cf. Fiche A14)
- Niveau 2 : Aires dimensionnées et équipées de services complémentaires (dont les gares)
- Niveau 3 : Aires locales

Mesure 3 : Déployer une offre de covoiturage du quotidien via une application unifiée sur le territoire ou promouvoir l'ensemble des dispositifs de covoiturage agréés par Aléop pour bénéficier des prises en charges, voire en abondant les indemnisations.

Calendrier

Mesure 1 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Mesure 2 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Mesure 3 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Gouvernance

	Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
CC Pays de Mortagne			
Communes de la CCPM		2	
Région Pays de la Loire		3	3
Département 85		2	2
Cholet Agglomération		3	
CC du Pays des Herbiers		3	
Opérateurs privés		3	
Autres acteurs			

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Investissement (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Fonctionnement (€/an)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Temps humain	Qq j/an	0,2 ETP	0,5 ETP	1 ETP	X ETP

Financements

Mesure 1 : Etude à 15 à 20 k€

Mesure 2 : En fonction des études et du nombre de places (entre 3 et 4k€ / place aménagée)

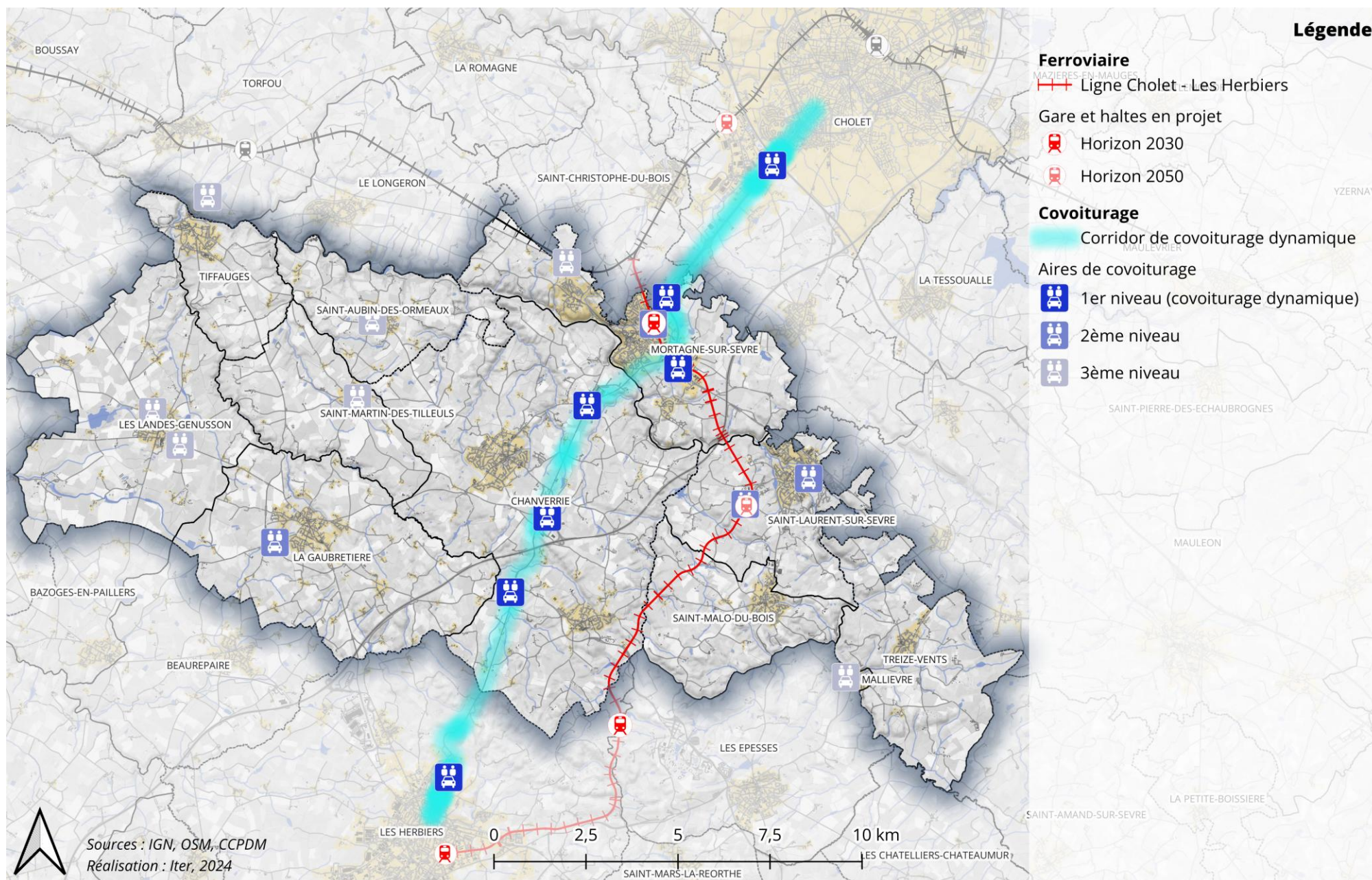
Mesure 3 : Fonctionnement entre 30 et 70 k€ Fonds vert

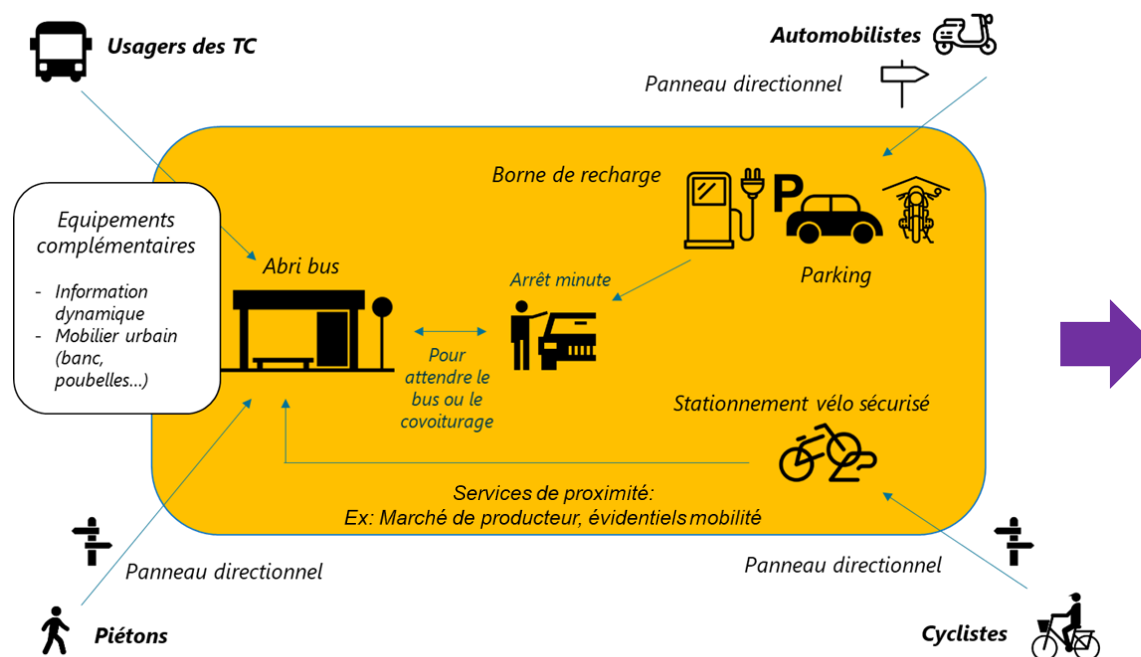
Indicateurs de suivi

Nombre d'aires / de places déployées

Nombre d'utilisateurs uniques

Nombre de voyages





Localiser l'aire à proximité immédiate d'un axe important de circulation (ici une nationale), et faciliter son accessibilité (ici via le giratoire). Prévoir un parking suffisamment dimensionné (au moins 30 places).

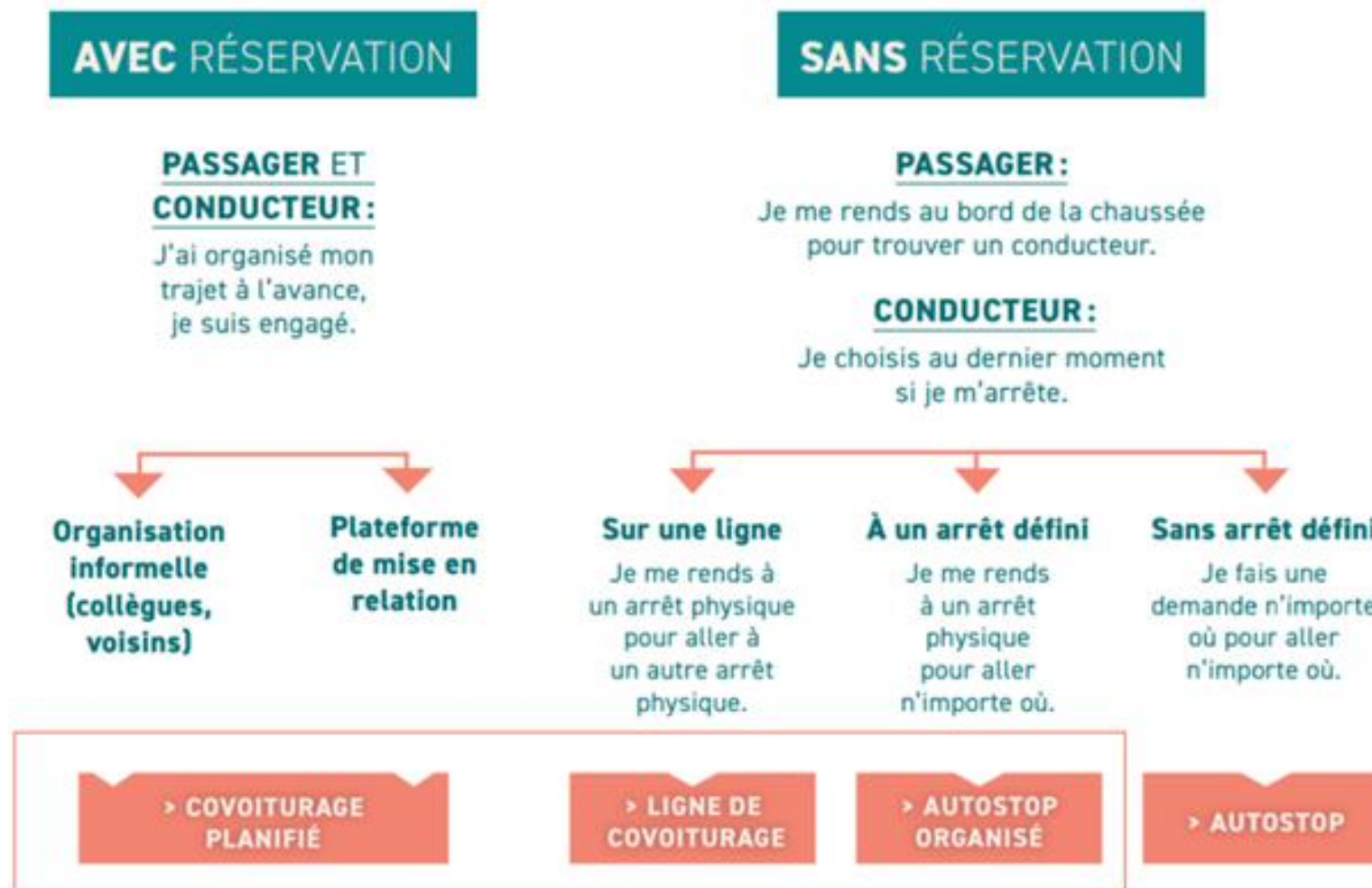
Localiser l'aire de covoiturage à proximité d'un arrêt de transport collectif (gare ferroviaire par exemple) pour favoriser l'intermodalité.

Fort enjeu de signalement de l'aire de covoiturage



Exemple du parking relais de l'Embrunais

Le modèle présenté ci-contre est un modèle optimal qui ne pourra être déployé tel quel sur le territoire (ne serait-ce que via les contraintes environnementales). L'enjeu est de s'appuyer sur ce modèle dans le cadre de la réalisation d'une aire de covoiturage afin de la rendre autant que possible visible, identifiable et pratique, et donc utilisée.



- La Région Pays de la Loire finance les trajets domicile-travail en covoiturage et reste la 2ème région qui covoiture le plus après l'Île-de-France :

Pour les conducteurs et les passagers la Région des Pays de la Loire participe aux frais des trajets domicile-travail via les applications partenaires BlaBla Car Daily, Karos, Klaxit et Mobicoop. Une subvention est versée au conducteur par trajet et par personne transportée, elle est calculée selon les modalités suivantes :

- 6 trajets passagers maximum par conducteur et par jour,
- Une indemnité de 0.75 € par trajet passager jusqu'à 17 km, puis 0,10 € par km au-delà, jusqu'à un plafond de 2 € par trajet passager.
- Pour tous les covoitureurs de 18 ans et plus
- Pour les trajets de plus de 5 km à 60 km, dont le départ et l'arrivée sont dans la région des Pays de la Loire.
- Les trajets internes aux métropoles d'Angers, Le Mans et de l'agglomération de Cholet sont exclus.
- 84 € d'incitation de la Région des Pays de la Loire au maximum par mois et par conducteur, soit 1008 € par an.
- Pour les trajets de classe de preuve C (définition issue du Registre de Preuve de Covoiturage)

Je télécharge les applications concernées :

- [BlaBla Car Daily](#)
- [Karos](#)
- [Mobicoop](#)



Source : <https://aleop.paysdelaloire.fr/>

Contexte et objectifs

La structuration des flux le long de l'axe de la RD160 permet d'envisager d'en faire un axe fort des déplacements en covoiturage. Que ce soit par la densité du flux transitant entre les pôles de Cholet et des Herbiers, mais aussi par les confluences de flux venant des communes de la CCPM et à destination de ces deux pôles.
L'expérimentation d'un corridor de covoiturage permettra de valoriser les pratiques le long de cet axe afin d'apprécier la viabilité du dispositif et de pouvoir envisager sa pérennisation.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers

Actifs travaillant sur la CCPM

Jeunes

Seniors

Public fragile

Visiteurs / touristes

Lien avec d'autres actions



A1A2A3A4A5

A6A7A8A9A10A11A12

A13A14A15A16A17A18

A19A20A21A22

Contenu et mesures

Expérimenter, avec un opérateur, l'animation d'une ligne de covoiturage dynamique entre Cholet et Les Herbier, le long de la RD160.

Positionner des arrêts *a minima* (sur le territoire) aux points suivants :

- Rond-Point du Prélong
- Zone du Puy Nardon (croisement entre la RD92 et la RD149)
- Zone du Landreau (ancienne emprise de la RD960T)
- Aire de la Sangle, Vendeopôle (existante)
- Aire de Bel Air (existante)

Calendrier

Mesure 1 :

202520262027

202820292030

203120322033

Gouvernance

CC Pays de Mortagne

Communes de la CCPM

Région Pays de la Loire

Département 85

Cholet Agglomération

CC du Pays des Herbiers

Opérateurs privés

Autres acteurs

Maitrise d'ouvrage

Partenaires techniques

Partenaires financiers

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)

Investissement (€)

Fonctionnement (€/an)

Temps humain

< 10k10k à 100k100k À 1M1M à 10M> 10M

< 10k10k à 100k100k À 1M1M à 10M> 10M

< 10k10k à 100k100k À 1M1M à 10M> 10M

Qq j/an0,2 ETP0,5 ETP1 ETPX ETP

Financements

Expérimentation : de 100 à 300 k€ /an

Fonds vert covoiturage

Indicateurs de suivi

Nombre de trajets réalisés

Lignes de covoiturage

80-90k€

Elevé

Niveau de service

Matérialisation des arrêts

Mise en relation

Indemnisation

Garantie trajet*

Panneau à message variable connectée avec l'application et sécurisation de l'arrêt conducteur (1 et 2)

Application en temps réel (4)

Prise en charge des frais passagers par la collectivité + indemnisation des sièges libres

Garantie départ limitée à certaines plages horaires (heures pleines)

Panneau à message variable avec boutons poussoirs (3) permettant d'afficher la destination souhaitée et sécurisation de l'arrêt conducteur

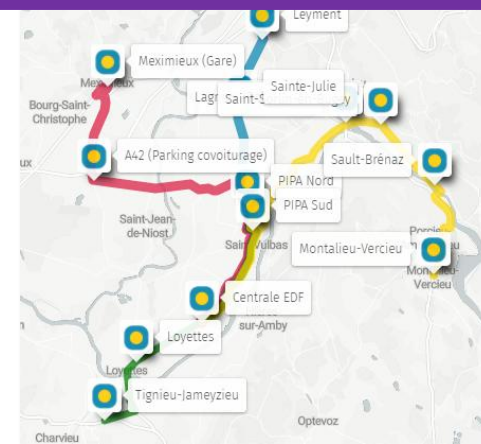
Prise en charge des frais passagers par la collectivité

Panneau simple et sécurisation de l'arrêt conducteur

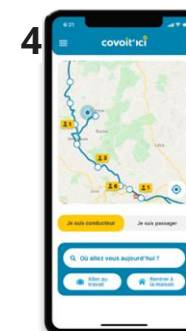
Spontanée (pas de dispositif de mise en relation)

Pas d'indemnisation

Sans garantie départ



Covoit'ici



*un taxi assure le trajet si le temps d'attente dépasse 10/15 mins

Exemple de lignes de covoiturage spontanées 100% physique (sans application) déployées par l'opérateur ECOV

Les lignes de covoiturage suivent les mêmes principes qu'une ligne de transport collective :

- La définition d'un itinéraire, établi via une étude du potentiel de covoiturage (étude des flux de véhicules, des OD, ...)
- La matérialisation d'arrêts de covoiturage à des endroits stratégiques (stationnement sécurisé pour la voiture, panneau à message variable, abri, ...)

Exemple d'un calendrier de mise en œuvre d'une ligne de covoiturage (ECOV)**Aménagement d'un arrêt de covoiturage**

Arrêt réseau Synchro covoiturage (Chambéry) - Ecov 2020

Coût estimatif pour une ligne 100% physique (sans application) avec 4 arrêts, comprenant l'étude, les investissements, et l'exploitation du réseau : **90k€ sur 3 ans** (70k€ la première année, puis 10k€/an)

Exemple du dispositif Synchro covoiturage (Grand Chambéry)

Le dispositif fonctionne via des panneaux avec boîtier intégré autonomes en énergie permettant d'indiquer des destinations pré-enregistrées (6) ou simplement signaler qu'une personne est en attente.

Retours d'expérience : entre 700 et 800 trajets / mois. Un temps d'attente aux heures de pointe de moins de 5 mins

Fort enjeu de communication : près d'une trentaine d'animation ont été réalisées le premier mois



Contexte et objectifs

L'évolution de la motorisation du parc de véhicules donne une place de plus en plus large à l'électromobilité. Les contraintes liées à l'autonomie de ces véhicules se réduisant progressivement.

L'accompagnement de la stratégie du SYDEV passe par un travail partenarial autour de la détermination du besoin, mais également par le ciblage de points d'accès à ces infrastructures qui soient nettement identifiés, pour les habitants comme pour les visiteurs.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers

Actifs travaillant sur la CCPM

Jeunes

Seniors

Public fragile

Visiteurs / touristes

Lien avec d'autres actions

	A1	A2	A3	A4	A5		
	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12
	A13	A14	A15	A16	A17	A18	
	A19	A20	A21	A22			

Contenu et mesures

Mesure 1 : Engager des études de besoins sur les communes volontaires du territoire, en partenariat avec le SYDEV

Mesure 2 : Déployer une offre aux gares du territoire et sur les aires de covoiturage de niveau 1 et 2 (cf. action A13)

Calendrier

Mesure 1 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Mesure 2 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Gouvernance

	Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
CC Pays de Mortagne			
Communes de la CCPM			
Région Pays de la Loire			
Département 85			
Cholet Agglomération			
CC du Pays des Herbiers			
Opérateurs privés			
Autres acteurs : SYDEV			

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Investissement (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Fonctionnement (€/an)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Temps humain	Qq j/an	0,2 ETP	0,5 ETP	1 ETP	X ETP

Financements

Variable en fonction de la manifestation d'opérateurs privés, ou d'un partage entre bloc local et SYDEV

10 k€ / borne « classique » + 1,7 k€ / an

Indicateurs de suivi

Nombre d'IRVE déployés

Taux de fréquentation et/ou KW par station IRVE

Plan de déploiement des IRVE du SYDEV

Le SYDEV agit par transfert de compétences des communes et intercommunalités de son territoire pour la mise en place des infrastructures de recharge électrique. Il est engagé dans leur déploiement sur le domaine public vendéen depuis 2014. Le maillage des stations de recharge a été mis en œuvre pour couvrir le territoire selon les flux de circulation et les distances de déplacement compatibles avec l'autonomie des véhicules électriques.

Le réseau de borne de recharge du SYDEV compte 104 bornes dont 89 normales et 11 rapides et 4 ultra-rapides sur le département, dont 2 bornes « normales » à Mortagne-sur-Sèvre.

Stratégie de déploiement :

- Identification du besoin à l'IRIS (doit être partagé par la collectivité locale et le SYDEV)
- Mobilisation des opérateurs privés par le biais d'AMI
- Si aucun opérateur ne se manifestent, le SYDEV et la collectivité locale peuvent implanter la borne en supportant les charges d'investissement à 50/50

La tarification ne peut pas être imposée par la puissance publique :

Ouest charge
(borne installée par le SYDEV et la collectivité locale)



Borne de recharge SYDEV

Usager abonné

- 10 € de création de la carte
- Prix au Kw/h consommé

Usager pas abonné

- 2 € / charge + prix au Kw/h consommé

Contexte et objectifs

L'action consiste à expérimenter la mise à disposition d'une voiture en autopartage aux portes d'entrées ferroviaires du territoire, permettant d'offrir une solution pour effectuer les derniers km sur le territoire. Proposer une voiture en autopartage en gare de Mortagne, lors de sa remise en service, permettra de diversifier les services de mobilités proposés et de renforcer son rôle futur de Pôle d'Echange Multimodal.

L'autopartage peut également devenir une solution au sein de l'ensemble des communes du territoire afin d'aboutir à un paradigme d'économie d'usage et non plus de possession pour les habitants.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers

Actifs travaillant sur la CCPM

Jeunes

Seniors

Public fragile

Visiteurs / touristes

Contenu et mesures

Mesure 1 : Equiper la gare de Mortagne-sur-Sèvre, et à plus long terme la halte de Saint-Laurent-sur-Sèvre avec des services d'autopartage dits « en boucle » : la voiture est ramenée sur la station d'emprunt. Dans un premier temps, l'enjeu sera de sélectionner un opérateur spécialisé sur ce type de prestation et d'expérimenter le service sur 1 an, lors de la mise en fonctionnement de la ligne ferroviaire Cholet <> Les Herbiers.

- Si le retour d'expérience est bon, le service pourrait être étendu aux aires de covoiturage dynamique ou aux arrêts de transports collectifs forts. (avec acquisition du véhicule par la collectivité). Les recettes peuvent être reversées à la collectivité.

Mesure 2 : Etudier l'équipement des communes en autopartage, en fonctionnement « en boucle » ou « en trace directe ».

Gouvernance

CC Pays de Mortagne

Communes de la CCPM

Région Pays de la Loire

Département 85

Cholet Agglomération

CC du Pays des Herbiers

Opérateurs privés

Autres acteurs

Maitrise d'ouvrage

Partenaires techniques

Partenaires financiers

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)

Investissement (€)

Fonctionnement (€/an)

Temps humain

< 10k

10k à 100k

100k à 1M

1M à 10M

> 10M

< 10k

10k à 100k

100k à 1M

1M à 10M

> 10M

< 10k

10k à 100k

100k à 1M

1M à 10M

> 10M

Qq j/an

0,2 ETP

0,5 ETP

1 ETP

X ETP

Lien avec d'autres actions

A1

A2

A3

A4

A5

A6

A7

A8

A9

A10

A11

A12

A13

A14

A15

A16

A17

A18

A19

A20

A21

A22

Calendrier

Mesure 1 :

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

2033

Mesure 2 :

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

2033

Financements

Environ 8 à 10 k€ /an pour une voiture + borne (achat par la collectivité)

Mesure 2 : Etude à 10 k€

Fonds vert

Indicateurs de suivi

Nombre de stations d'autopartage déployées

Taux d'utilisation mensuelle

et nombre d'utilisateur

L'autopartage en gare

L'autopartage, est la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules de transport terrestre à moteur au profit d'utilisateurs abonnés ou habilités par l'organisme ou la personne gestionnaire des véhicules...(article L1231-14 du Code des transports)

Avantages de l'installation en gare

- Démultiplication des solutions de déplacement ;
- Développement d'un accès à la voiture pour les personnes non motorisées.

- Favoriser et sensibiliser à l'intermodalité ;
- Assurer un confort et un large choix dans les modes de déplacements.

- Participation à la démotorisation des ménages en évitant la possession d'un véhicule supplémentaire dont l'utilisation est à visée occasionnelle.

Variations tarifaires

- Abonnement + tarification réduite
- Pas d'abonnement = tarification plus élevée
- Tarifs à la journée
- Prix qui diffèrent selon opérateurs et taille des véhicules



Citiz est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui regroupe des collectivités, des entreprises, des salariés et des usagers, sociétaires associés de la coopérative.



Clem.Mobi est une société par actions simplifiées (SAS), pouvant intervenir dans différentes collectivités en France, peu importe leur taille.

Exemple de fonctionnement de l'autopartage

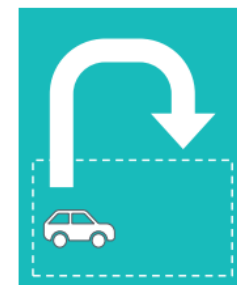


En boucle

Avec station

1 voiture partagée remplace 9 voitures individuelles et libère 8 places de stationnement

- Place de stationnement réservée et garantie au retour
- Avec réservation



En trace directe

Sans station

1 voiture partagée ne remplace que 3 voitures individuelles et ne libère que 2,5 places de stationnement

- Plus de flexibilité
- Accès sans réservation
- Dépose libre
- Date et heure de retour flexibles

Source : Citiz

Exemple du processus d'implantation de Citiz en Occitanie

Commune, Communauté de Communes, ou Agglomération

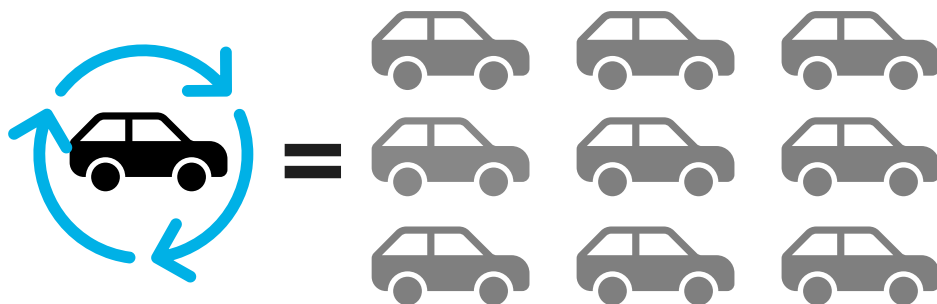
Idem + département

Idem + Département + Office(s) de Tourisme

Citiz Occitanie

- Accorde une convention d'Autorisation de Domaine Public pour 5 ans à l'euro symbolique.
- Effectue les travaux de mise en conformité des stationnements ;
- Finance ou partage un véhicule.
- Inclus l'usage de l'autopartage dans les pratiques de ses agents et élus ;
- Désigne un référent en charge des Mobilités Durables et de l'Intermodalité ;
- Communique sur le service auprès de ses habitants et organise des présentations publiques ;
- Prises de part sociales chez Citiz Occitanie (750€/tranche de 5,000 habitants)
- Achat d'un véhicule ;
- Achat de boîtiers télématiques, installation et configuration, peinture et flocage ;
- Gestion du service et assurance des véhicules
- Nettoyage, entretien et renouvellement des véhicules ;
- Développe le réseau de stations d'autopartage.

Véhicule Citiz en gare de Cahors (46)



1 voiture en autopartage = 9 voitures personnelles



Source : Iter, 2024

Contexte et objectifs

En octobre 2022, un nouvel espace France Services a été inauguré à la mairie de Mortagne-sur-Sèvre. Ce guichet unique permet un accompagnement pour les démarches de 9 partenaires de l’État et des partenaires locaux. Ainsi, des agents dédiés assurent l’accueil physique et téléphonique pour aider les usagers dans les démarches administratives du quotidien liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l’emploi. L’objectif ici serait d’apporter des relais/solutions de proximité, afin de réduire les distances, et donc la dépendance énergétique, mais aussi pour susciter du report vers les modes actifs dans un cadre local. Ces solutions représenteraient en outre un levier fort pour les personnes captives ou en difficulté de mobilité.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers

Actifs travaillant sur la CCPM

Jeunes

Seniors

Public fragile

Visiteurs / touristes

Contenu et mesures

- Encourager le développement de permanences décentralisées de France Services qui pourraient être fixes ou ambulantes. Structures qui pourraient proposer divers accompagnements au plus proche des habitants du territoire (pallier la détresse ou l’abandon administratif).

Gouvernance

	Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
CC Pays de Mortagne			
Communes de la CCPM			
Région Pays de la Loire			
Département 85			
Cholet Agglomération			
CC du Pays des Herbiers			
Opérateurs privés			
Autres acteurs			

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)	< 10k	10k à 100k	100k À 1M	1M à 10M	> 10M
Investissement (€)	< 10k	10k à 100k	100k À 1M	1M à 10M	> 10M
Fonctionnement (€/an)	< 10k	10k à 100k	100k À 1M	1M à 10M	> 10M
Temps humain	Qq j/an0,2 ETP 0,5 ETP 1 ETP X ETP				

Lien avec d'autres actions

	A1	A2	A3	A4	A5		
	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12
	A13	A14	A15	A16	A17	A18	
	A19	A20	A21	A22			

Calendrier

Mesure 1 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Financements

Étude à prévoir.
En fonction des besoins et du déploiement décidé

Possibilité de financement de 30.000€/an si labélisée.
Possibilité de dotation pour couvrir jusqu'à 80 % des dépenses d'investissement liées à la création d'une MFS.

Indicateurs de suivi

Nombre de visites de la permanence.

Implantation d'une France Services décentralisée : similaire à une structure fixe

À partir des cartes d'implantation actuelle des services au public et dans le cadre du schéma départemental d'accès aux services publics :

1. Le préfet vérifie que le projet est situé dans une zone de déploiement prioritaire et que le porteur de projet (une collectivité, un opérateur, une association) respecte l'ensemble des critères du cahier des charges.
2. Lorsque le projet correspond à la transformation d'un lieu existant en France Services, le préfet accompagne le porteur de projet dans la mise à niveau de sa structure.
3. Le préfet saisit alors l'équipe France Services de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, pour qu'elle engage l'audit de qualité.
4. Dès que la conformité de l'initiative locale est vérifiée, le projet est lancé. Il bénéficie du label France Services et des aides financières correspondantes.



1. Lorsque le portage de la structure France Services est assuré par une collectivité, elle met à disposition les locaux et tout ou partie des agents d'accueil.



2. Les implantations sont concertées avec les départements, avec qui l'État a élaboré des schémas d'accessibilité des services au public.



3. Les collectivités enrichissent l'offre avec leurs propres démarches administratives (inscriptions scolaires, service social, covoiturage...) ou implantent d'autres activités publiques et privées au sein de France Services (espace de coworking, lieu de formation, micro-folie, café associatif, relai d'assistantes maternelles, etc).

Source : [Agence Nationale de la Cohésion des Territoires](#)

Exemple de structure France Services décentralisée : le camping-car de la CC Beauce Val de Loire (41)



Ce camping-car sillonne les 30 communes de la CC depuis 2018 et reçoit en moyenne 150 personnes par mois. Il a obtenu la labellisation France Services en 2020.

	Investissement : 59 K€	Fonctionnement : 45 K€/an
Département	25 K€	
Etat	(DSIL) : 20 K€	(FNADT) : 30 K€
CC	12 K€	15 K€
Fonds Leader	2 K€	

Source : [Agence Nationale de la Cohésion des Territoires](#)

Contexte et objectifs

En raison de la répartition du chômage dans les communes les plus éloignées, des solutions de transport collectif et de la présence d'environ 1750 personnes non véhiculées sur le territoire (dont 80% de seniors), le but est de proposer des solutions pour permettre aux publics fragiles, en déficit de mobilité, de se déplacer dans le cadre d'un retour à l'emploi ou d'une avarie mettant en péril une situation déjà précaire.

L'objectif n'est pas de fonder la solution mais d'être attentif à l'émergence d'un potentiel porteur, voire d'appuyer l'émergence d'un porteur si le besoin s'accroît.

Cette action doit pouvoir s'appuyer sur le déploiement des prescripteurs de mobilité (cf. Action A19)

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers

Actifs travaillant sur la CCPM

Jeunes

Seniors

Public fragile

Visiteurs / touristes

Contenu et mesures

Mesure 1 : Location sur des durées plus longues que permises par l'autopartage (1, 3 à 6 mois max, dans le cadre d'une embauche par exemple)

Mesure 2 : Encourager le développement d'une structure de garage solidaire qui pourrait être fixe ou ambulante. Cette structure de réparation pourrait également proposer de l'accompagnement lors de l'acquisition de véhicules.

Une autre possibilité serait d'encourager le conventionnement avec des structures de garage solidaire de collectivités voisines ou des garagistes locaux pour l'entretien de la flotte.

Gouvernance

CC Pays de Mortagne

Communes de la CCPM

Région Pays de la Loire

Département 85

Cholet Agglomération

CC du Pays des Herbiers

Opérateurs privés

Autres acteurs

Maitrise d'ouvrage

Partenaires techniques

Partenaires financiers

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)

Investissement (€)

Fonctionnement (€/an)

Temps humain

< 10k

10k à 100k

100k à 1M

1M à 10M

> 10M

Qq j/an

0,2 ETP

0,5 ETP

1 ETP

X ETP

Lien avec d'autres actions

A1

A2

A3

A4

A5

A6

A7

A8

A9

A10

A11

A12

A13

A14

A15

A16

A17

A18

A19

A20

A21

A22

Calendrier

Mesure 1 :

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

2033

Mesure 2 :

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

2033

Financements

Mobilisation du **Fond de Solidarité Européen**, qui vient après l'avance des frais pour ce projet.

Indicateurs de suivi

Suivi du rapport d'activité

Exemples de services de voiture solidaire

Apreva 33

- Lieu du garage : Lormont, Gironde (33)
- Dates du projet : 2010
- Aides accordées : FSE, FAPE EDF
- Durée de location : 1 mois renouvelable
- 2 fois (soit 3 mois)



Apreva a été créé dans le but de lutter contre l'exclusion sociale d'une partie de la population éloignée des bassins d'emploi et de permettre aux demandeurs d'emploi ou aux salariés d'accéder plus facilement à leur lieu de travail

Services fournis :

- Garage social,
- **Location de véhicules à faibles tarifs** (8,5€/jour pour les bénéficiaires sous le seuil de pauvreté, ARE, ASS, RSA)
- Vente de véhicules

Le prix de location ici comprend kilométrage illimité et assurance.

CCAS de Treize-Septiers

- Lieu du chantier d'insertion : Treize-Septiers, Vendée (85)
- Dates du projet : 2023-
- Mise à disposition de véhicules

Le CCAS dispose d'une flotte de six voitures thermiques ou électriques

Plateforme Mobilité 87

- Lieu : Bellac, Haute-Vienne (87)
- Dates du projet : 2018-2019
- Montants des aides accordées : 22 000 € par le Département et 35 800 € par le FSE
- Durée de location : 4 mois maximum



Services et conseils à destination d'habitants ne possédant pas de moyens de locomotion dans le but de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Services fournis :

- Accompagnement par des **conseillers spécialisés en mobilité**,
- Ateliers de sensibilisation, formations,
- **Location de véhicules à faibles tarifs** (voiture : 400€ de caution, puis 6€/jour, voiturette : 400€ de caution, puis 5€/jour, scooter : 200€ de caution, puis 1,5€/jour)
- Garage solidaire

Les bénéficiaires doivent être inscrits à France Travail. Une partie de la population est donc potentiellement exclue du système.

(dont trois sans permis), trois minibus dont un équipé PMR, un utilitaire, trois scooters, un triporteur et quatre vélos dont deux VAE.

La mise à disposition se fait dans le cadre d'un projet de retour à l'emploi.

L'inscription dans le réseau **Agil'ess**, la mobilité pour tous, et notamment au sein du programme « Accompagner les garages et loueurs solidaires de l'économie sociale et solidaire » peut notamment être intéressante étant donné l'accompagnement qu'il propose pour l'émergence et la pérennisation d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) porteuses de services de mobilité solidaire dans le but de développer des emplois.



Formation, Information, Animation

A19	Recrutement d'un poste de chargé.e de mission mobilité
A20	Accompagner les entreprises et ZAE du territoire dans la réalisation de PME et PMiE
A21	Mobilité solidaire : Mise en place d'une structure d'aide à l'accès à la mobilité
A22	Faciliter l'accès à l'information mobilité

Contexte et objectifs

Cette action est le « socle » du PMS afin d'assurer sa mise en œuvre et son suivi. En effet, le recrutement interne ou externe d'un ou une chargé.e de mission mobilité est un préalable nécessaire pour mettre en œuvre et suivre le déploiement des 2 schémas. Le suivi des actions de la stratégie mobilité nécessite un référent apte à assurer le lancement des projets et suivre l'ensemble des composantes du plan d'actions. L'objectif est qu'1 ETP (Equivalent Temps Plein) puisse assurer la mise en œuvre des différentes actions inscrites aux PMS et SDC et également engager une dynamique sur le territoire autour de la mobilité tout en assurant un lien, une cohérence avec les autres services de la CCPM (développement économique, social ...), les partenaires (Région, Département ...) et les territoires limitrophes.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers		Seniors	
Actifs travaillant sur la CCPM		Public fragile	
Jeunes		Visiteurs / touristes	

Contenu et mesures

Les missions seront les suivantes :

- Pilotage et animation du Schéma Directeur Cyclable :
 - Coordonner et suivre la réalisation des itinéraires cyclables d'intérêt communautaire (suivi des études pré-opérationnelles et des travaux d'aménagement) ;
 - Développer et mettre en œuvre des services et des équipements vélo (location VAE longue durée, stationnement, ...) ;
 - Suivre le plan de communication et mettre en place et les actions de sensibilisation pour promouvoir et développer la mobilité vélo (événements mobilités, animations scolaires, ...) ;
 - Rechercher et mobiliser des financements possibles pour la mise en place des actions du Schéma Directeur Cyclables ;
 - Mettre en relation les différents partenaires et interlocuteurs locaux et institutionnels liés à la thématique vélo ;
 - Assurer une veille technique, réglementaire et juridique ;
 - Participer aux cessions de formations et aux rencontres des partenaires, notamment de l'ADEME dans le cadre de AVELO 3.
- Promotions des autres mobilités durables :
 - Concourir à la mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifié (covoiturage, Transport A la Demande, Mobilité solidaire, ...)

Gouvernance

	Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
CC Pays de Mortagne			
Communes de la CCPM			
Région Pays de la Loire			
Département 85			
Cholet Agglomération			
CC du Pays des Herbiers			
Opérateurs privés			
Autres acteurs			

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Investissement (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Fonctionnement (€/an)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Temps humain	Qq j/an, 0,2 ETP, 0,5 ETP			1 ETP	X ETP

Lien avec d'autres actions

	A1	A2	A3	A4	A5		
	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12
	A13	A14	A15	A16	A17	A18	
	A19	A20	A21	A22			

Calendrier

Mesure 1 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Recrutement à engager dès 2025 et poste à pérenniser à court, moyen et long terme.

Financements

AAP « Ville apaisée Quartiers à vivre », « Mobilité active et partagée » de l'ADEME

Indicateurs de suivi

- Recrutement du ou du chargé.e de mission mobilité.
- Nombre d'actions mises en place ou expérimentées

Contexte et objectifs

La réalisation de Plans de Mobilité Employeur ou Plans de Mobilité inter Employeurs permettra de coordonner les actions mobilités, et d'appuyer notamment le développement du covoiturage sur le territoire. Le changement des pratiques modales dans le cadre des déplacements domicile-travail impactera l'ensemble des chaînes de mobilité des salariés.

Certaines entreprises ont déjà fait part de leur intérêt pour ces démarches.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers ☐

Seniors ☐

Actifs travaillant sur la CCPM ☒

Public fragile ☐

Jeunes ☐

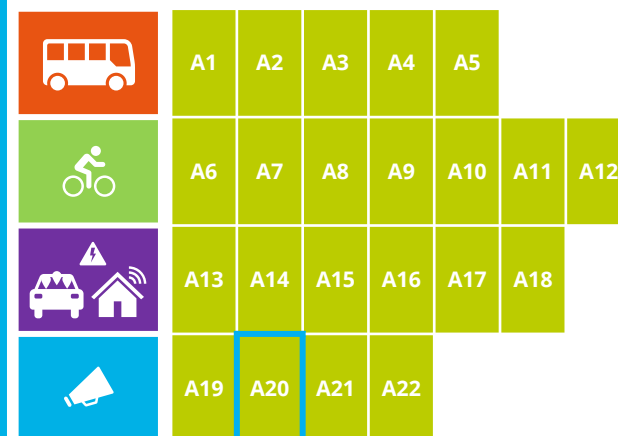
Visiteurs / touristes ☐

Contenu et mesures

Mesure 1 : Recenser les employeurs potentiels et leur faire part de l'intérêt de la collectivité pour les plans de mobilité, notamment les **PDMEC (Plan de Mobilité Employeur Commun)**.

Mesure 2 : Assurer le rôle de relais auprès des entreprises sur la question de la mobilité au travail en fournissant conseil et en étant à l'écoute de leurs besoins.

Lien avec d'autres actions



Gouvernance

CC Pays de Mortagne
Communes de la CCPM
Région Pays de la Loire
Département 85
Cholet Agglomération
CC du Pays des Herbiers
Opérateurs privés
Autres acteurs : **CCI**

Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
☒	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☒	☐

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Investissement (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Fonctionnement (€/an)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Temps humain	Qq j/an	0,2 ETP	0,5 ETP	1 ETP	X ETP

Calendrier

Mesure 1 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Mesure 2 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Financements

Soit prise en charge financière par les entreprises, soit co-financement par l'EPCI, ou financement intégral. Intégration aux attributions du service de Développement Economique avec le chargé de mission mobilité en appui de la démarche

Indicateurs de suivi

Nombre de démarches engagées (voir également le nombre de salariés concernés).

**Point LOM (Loi d'Orientation des Mobilités)**

Depuis le 1er janvier 2020, la loi LOM de décembre 2019 impose aux entreprises de plus de 50 salariés sur un même site d'insérer dans leurs négociations annuelles obligatoires (NAO) avec les partenaires sociaux un volet mobilité, à défaut l'élaboration d'un Plan de Mobilité Employeur (PME) s'impose.

Qu'est-ce qu'un plan de mobilité employeur ?

C'est un document qui sert de guide pour augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise.

Les objectifs sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre et du coût des déplacements, en cherchant à réduire l'utilisation de la voiture thermique individuelle.

Le plan d'actions peut comporter des mesures concernant

- L'organisation du travail ;
- La promotion des modes alternatifs à la voiture ;
- Les équipements sur site.

Exemples d'actions qu'il préconise sont :

- Des mesures pour faciliter le télétravail ;
- Une campagne de communication sur l'offre de transports publics à proximité ;
- L'installation de stationnements vélo sécurisés sur site.

Comment accompagner les entreprises ?

- Communiquer aux employeurs de plus de 50 salariés la volonté de la Communauté de Communes de les accompagner dans cette démarche ;
- Mettre en relation les employeurs proches (situés dans la même zone d'activités par exemple) pour les encourager à entreprendre une démarche commune (PMiE) ;
- À l'issue du PME, prendre en compte leurs remarques et besoins dans la politique de mobilité.

Les avantages d'une démarche de Plan de mobilité

Réalisation : Iter.

Contexte et objectifs

Pour les personnes les plus fragiles, l'accès à la mobilité peut être difficile, que ce soit dans la levée de freins psychologiques ou dans l'accès à l'information. A l'inverse, pour la puissance publique, il est parfois difficile de trouver les bons relais pour faire parvenir l'information jusqu'aux publics en ayant le plus besoin.

L'idée de cette fiche est de faciliter l'accès à la mobilité par l'identification de professionnels en mesure de jouer le rôle de passeur d'information. Ces professionnels, intégrés à une structure spécifique (type Mob'In ou Wimoov) ou parmi les acteurs sociaux du territoire, jouent le rôle de « prescripteurs de mobilité », assurant à la fois le passage de l'information aux personnes concernées et évitant la saturation des services.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers	☐	Seniors	☐
Actifs travaillant sur la CCPM	☐	Public fragile	☒
Jeunes	☐	Visiteurs / touristes	☐

Contenu et mesures

Mesure 1 : Structure d'aide à l'accès à la mobilité

- Contractualiser avec une plateforme de type Mob'In (<https://www.mobin-solutions.fr/presentation>) ou Wimoov (<https://wimoov.org/votre-plateforme/>)

Mesure 2 : Prescripteurs de mobilité

- Former les professionnels des CCAS à la mobilité et leur permettre de « prescrire » l'accès à certains services solidaire comme les transports solidaires (cf. Fiche A5) ou la location de véhicules solidaires (cf. Fiche A18).

Gouvernance

	Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers
CC Pays de Mortagne	☒	☐	☐
Communes de la CCPM	☐	☐	☐
Région Pays de la Loire	☐	☐	☐
Département 85	☐	☐	☐
Cholet Agglomération	☐	☐	☐
CC du Pays des Herbiers	☐	☐	☐
Opérateurs privés	☐	☐	☐
Autres acteurs	☐	☐	☐

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Investissement (€)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Fonctionnement (€/an)	< 10k	10k à 100k	100k à 1M	1M à 10M	> 10M
Temps humain	Qq j/an	0,2 ETP	0,5 ETP	1 ETP	X ETP

Lien avec d'autres actions

	A1	A2	A3	A4	A5			
	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	
	A13	A14	A15	A16	A17	A18		
	A19	A20	A21	A22				

Calendrier

Mesure 1 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Mesure 2 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Financements

Mesure 1 : En fonction de la structure et de l'accompagnement
Mesure 2 : Temps des professionnels

Indicateurs de suivi

Nombre de personnes accompagnées
 Nombre de professionnels formés

Contexte et objectifs

Centraliser l'information mobilité et former les agents des collectivités et de France Services à la mobilité sur le territoire afin de mieux pouvoir orienter et conseiller les habitants.

La mise en place d'une cartographie interactive, pouvant recouvrir d'autres sujets que la mobilité, en s'appuyant sur la présence d'un service SIG au sein de la collectivité, permettra d'assurer une bonne connaissance de l'existant pour former et communiquer sur les offres en cours. Cette plateforme souple sera également simple à mettre à jour avec les évolutions apportées au système de mobilité.

Public cible

Actifs travaillant à Cholet ou aux Herbiers

Actifs travaillant sur la CCPM

Jeunes

Seniors

Public fragile

Visiteurs / touristes

Contenu et mesures

Mesure 1 : Formation des agents à la mobilité sur le territoire, pouvant passer par la création d'un guide de la mobilité, afin de leur permettre de disposer de l'intégralité des informations quant à la mobilité et aux offres disponibles sur le territoire.

Mesure 2 : Création d'une plateforme interactive et/ou numérique ouverte au grand public, pour permettre une compréhension et un accès facilité à l'information liée à la mobilité sur le territoire.

Mesure 3 : Actualisation régulière du guide de la mobilité (tous les ans), et distribution aux pôles relais.

Gouvernance

CC Pays de Mortagne
Communes de la CCPM
Région Pays de la Loire
Département 85
Cholet Agglomération
CC du Pays des Herbiers
Opérateurs privés
Autres acteurs

Maitrise d'ouvrage	Partenaires techniques	Partenaires financiers

Evaluation de moyens

Etude(s) (€)

< 10k 10k à 100k 100k À 1M 1M à 10M > 10M

Investissement (€)

< 10k 10k à 100k 100k À 1M 1M à 10M > 10M

Fonctionnement (€/an)

< 10k 10k à 100k 100k À 1M 1M à 10M > 10M

Temps humain

Qq j/an 0,2 ETP 0,5 ETP 1 ETP X ETP

Lien avec d'autres actions

	A1	A2	A3	A4	A5			
	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	
	A13	A14	A15	A16	A17	A18		
	A19	A20	A21	A22				

Calendrier

Mesure 1 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Mesure 2 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Mesure 3 :

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Financements

Intégré aux attributions du chargé de mission mobilité
Travail avec le service SIG

Indicateurs de suivi

Nombre de guides distribués ou consultés (si format papier)
Fréquentation de la plateforme numérique interactive.

Exemples d'accès à l'information mobilité

Le Guide Mobilité du Douaisis, Nord (59)

EDITION 2021



A compter du 1er janvier 2022, le réseau évolue sera totalement gratuit ! New!

évoële

- Plan du réseau
- Site Internet

évoële l'appli

Des maintenant sur :  

Carte Demandeur d'emploi
Demandeurs d'emploi indemnisés, bénéficiez de 6 fois 1 mois par an de libre circulation sur le réseau évolue.

Carte RSA
Allocataires du RSA, bénéficiez de 4 fois 3 mois par an de libre circulation sur le réseau évolue.

Carte Séniors
Plus de 65 ans, voyagez librement sur l'ensemble du réseau évolue pendant un an.

arc en ciel

New! A partir du 1er septembre 2021, Nouvelle numérotation des lignes

851	852	853	854	855	856	857	858
870	871	872	874	875	876	879	880
882	883	884	889	890	891	895	

Les titres tout public

- Les titres à tarification solidaire
- Le titre scolaire
- La gratuité

PAGE 05

Guide qui regroupe toutes les informations quant à la mobilité sur le territoire :

- Transports en commun ;
- Modes actifs ;
- Permis de conduire ;
- Covoiturage ;
- Achat de véhicules – location – réparation ;
- Accompagnement ;
- Aides financières ;
- Plateforme mobilité du Douaisis ;
- Contacts.

Pour le format en ligne, des liens d'accès aux différents sites sont disponibles sur chaque page du guide.

Lien d'accès à l'information

Cartographie interactive de la CC Val d'Ille Aubigné, Ille-et-Vilaine (35)

☒ Schéma vélo Val d'Ille-Aubigné
☐ En projet
☒ Existant

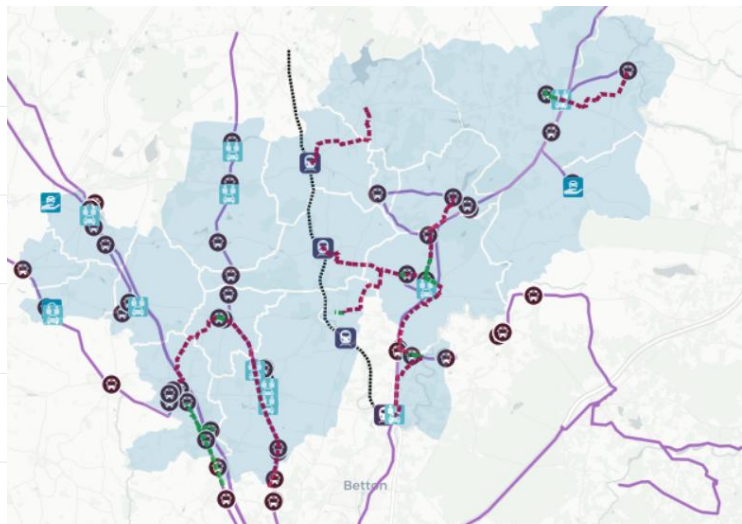
☒ Aires de covoiturage
☐

☒ Autopartage
☐

☒ Arrêts BreizhGo
☐

☒ Lignes BreizhGo
☐

☒ Arrêts TER
☐



Cartographie interactive accessible sur le site de la Communauté de Communes qui regroupe le schéma vélo de la CC (avec la partie existante et en projet), les aires de covoiturage, l'autopartage, les arrêts et lignes de cars, les arrêts TER, lignes ferroviaires, etc. Elle permet de localiser les offres au plus près de chez soi, mais également de choisir ce que l'on veut faire apparaître ou non près de chez soi.

 **LIGNE N°4**
 Axe : Antrain - Rennes
 Horaires : [Accéder aux horaires](#)

En appuyant sur un élément de la carte (ici un arrêt BreizhGo), obtention d'informations et de liens directionnels vers les horaires des TC.

Synthèse du plan d'action



Rappel des principales **subventions** mobilisables

■ Fonds Vert

- **Volet covoiturage** : études et schémas, aires de covoiturage, lignes de covoiturage, communication/animation, campagnes d'incitation financières, ... Financement à hauteur de 20 à 50 %.
- **Volet mobilités en zones rurales** : PMS, transport à la demande, autopartage, mobilité solidaire, service de location de vélos, ... Financement à hauteur de 20 à 50 %.

■ Région :

- Un doublement de l'offre de cars sur les lignes à fort potentiel, en accord avec les territoires – Quid de la 510 ?
- D'ici 2030, la Région a l'ambition de développer un service de TAD 5j/7, 7h-19h sur tout le territoire. Il sera connecté au réseau structurant et permettra des rabattements sur les gares ou points d'arrêt du réseau Aléop. Il sera accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Cofinancement des projets de lignes de covoiturage spontané et de plateformes numériques d'autopartage portés par les Communautés de communes volontaires - Cofinancement de 50% HT du montant de l'opération plafonné à 15 000 € d'aide par projet.
- Animer territorialement le covoiturage, développer les communautés d'utilisateurs - Cofinancement de 50% HT du montant de l'opération plafonné à 15 000 € d'aide par projet.
- Soutenir les investissements en faveur de l'accès au réseau de transport régional - Cofinancement de 50% du montant HT de l'opération avec un plafond de 300 000€ d'aide par projet

Synthèse du plan d'action

AXES		ACTIONS	MESURES	ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE			COÛT DE LA MESURE					
				COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME	Inv.	Fonct.	100K à 100 KE	100 KE à 500 KE	500K à 1 ME	> 1 ME
				2025-2027	2028-2030	2031-2033+						
Axe A : Transports collectifs	A1	Ouverture de la ligne ferroviaire Cholet <> Les Herbiers	Mesure 1 : Mise en exploitation de la ligne ferroviaire Cholet <> Les Herbiers		Inv.		Non mesurable					
			Mesure 2 : Etude d'ouverture et d'aménagement de la gare de Mortagne-sur-Sèvre (approche transport, urbanistique et servicielle)		Inv.		Fonct.					
			Mesure 3 : Etude d'ouverture et d'aménagement de la gare de Saint-Laurent-sur-Sèvre (approche transport, urbanistique et servicielle)		Inv.		Fonct.					
	A2	Etoffer l'offre de la ligne La Roche-sur-Yon <> Cholet sur le territoire de la CCPdM	Mesure 1 : Etudier la mise en place et le tracé d'une ligne de car à haut niveau de service		Inv.		Fonct.					
			Mesure 2 : Mise en en exploitation de l'offre améliorée		Inv.		Fonct.					
	A3	Etudier le prolongement d'une des lignes du réseau urbain de Cholet Agglomération jusqu'à Mortagne-Sur-Sèvre	Mesure 1 : Étudier le prolongement d'une ligne du réseau Choletbus		Inv.		Fonct.					
			Mesure 2 : Mise en en exploitation de l'offre		Inv.		Fonct.					
	A4	Organiser une offre de TAD à destination des pôles structurants internes et externes (TAD Région)		Inv.		Offre régionale						
	A5	Conforter, harmoniser et valoriser les déplacements solidaires communaux		Inv.		Fonct.						

Synthèse du plan d'action

AXES	ACTIONS	MESURES	Echéancier de mise en œuvre			Coût de la mesure				
			Court terme	Moyen terme	Long terme					
			2025-2027	2028-2030	2031-2033+					
Axe B : Schéma Directeur Cyclable	A6	Aménager les itinéraires du Schéma Directeur Cyclable	Mesure 1 : Réaliser les aménagements prévus dans le cadre de la première phase triennale (2025-2027)			Inv.	■	■	■	■
						Fonct.	■	■	■	■
			Mesure 2 : Réaliser les aménagements prévus dans le cadre de la deuxième phase triennale (2028-2030)			Inv.	■	■	■	■
						Fonct.	■	■	■	■
	A7	Accompagner les communes dans leurs démarches d'apaisement de leurs centre-bourgs	Mesure 3 : Réaliser les aménagements prévus dans le cadre de la troisième phase triennale (2031-2033)			Inv.	■	■	■	■
						Fonct.	■	■	■	■
	A8	Déployer du jalonnement le long des itinéraires du schéma directeur cyclable	Mesure 4 : Réaliser les aménagements non-prévus dans le cadre des trois phases triennales (après 2033)	Après 2033		Inv.	■	■	■	■
						Fonct.	■	■	■	■
	A9	Déployer du stationnement cyclable sur l'espace public et aux pôles générateurs de déplacement et lutter contre le vol				Inv.	■	■	■	■
						Fonct.	■	■	■	■
			Mesure 1 : Equiper l'espace public et les services communaux / intercommunaux en stationnement cyclable.			Inv.	■	■	■	■
			Mesure 2 : Mobiliser les vélocistes et associations du territoire autour des questions de lutte contre le vol			Inv.	■	■	■	■

Synthèse du plan d'action

AXES	ACTIONS		MESURES	ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE			COÛT DE LA MESURE				
				COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME					
				2025-2027	2028-2030	2031-2033+					
Axe B : Schéma Directeur Cyclable	A10	Faciliter l'accès au Vélo à Assistance Electrique	Mesure 1 : Mettre en place un système de location de VAE pour des durées variables de 1, 3 et 6 mois				Inv				
			Mesure 2 : Etudier la mise en place d'une aide à l'achat pour VAE				Inv				
			Mesure 3 : Former les agents de la collectivité à l'accompagnement au remplissage des dossiers de demande de subvention				Inv				
	A11	Réalisation d'un plan de communication					Inv				
	A12	Diffuser une culture vélo sur le territoire	Mesure 1 : Animations dans les écoles : Programme « Savoir rouler à vélo » (coup parti), Vélobus, etc...				Inv				
			Mesure 2 : Animations à destination des adultes : Remise en selle, découverte des itinéraires du territoire, etc...				Inv				
			Mesure 3 : Animation d'ateliers d'auto-réparation				Inv				
			Mesure 4 : Déploiement de points d'entretien et de gonflage identifiés (auprès des réparateur vélo, d'associations, voire sous forme de bornes sur l'espace public)				Inv				
							Fonct				
							Fonct				

Synthèse du plan d'action

AXES	ACTIONS		MESURES	ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE			COÛT DE LA MESURE										
				COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME	10K€ à 100 K€	100 K€ à 500 K€	500K à 1 M€	> 1 M€							
				2025-2027	2028-2030	2031-2033+											
Axe modal : Mobilités partagées, décarbonée et démobilité	A13	Faire du covoiturage une véritable alternative modale	Mesure 1 : Développer une charte d'aménagement des aires de co-voiturage (services, aménagements, organisation, etc...)				Imu										
			Mesure 2 : Sécuriser / Déplacer / Aménager les aires de covoiturage en fonction du niveau d'importance affiché				Imu										
			Mesure 3 : Déployer une offre de covoiturage du quotidien via une application unifiée sur le territoire ou promouvoir l'ensemble des dispositifs de covoiturage agréés par Aléop pour bénéficier des prises en charges, voire en abondant les indemnisations.				Imu										
	A14	Expérimenter un corridor de covoiturage le long de la RD160					Imu										
	A15	Accompagner le développement d'IRVE sur le territoire avec le SYDEV	Mesure 1 : Engager des études de besoins sur les communes volontaires en partenariat avec le SYDEV				Imu										
			Mesure 2 : Déployer une offre aux gares di territoire et sur les aires de covoiturage de niveau 1 et 2				Imu										
	A16	Déployer de l'autopartage aux portes d'entrées du territoire	Mesure 1 : Equiper les gares de Mortagne-sur-Sèvre, et à plus long terme de Saint-Laurent-sur-Sèvre avec des services d'autopartage dits « en boucle » : la voiture est ramenée sur la station d'emprunt.				Imu										
			Mesure 2 : Etudier l'équipement des communes en autopartage, en fonctionnement « en boucle » ou « en trace directe ».				Imu										
	A17	Promouvoir des permanences décentralisées de France Service					Imu										
	A18	Ouvrir un accès des véhicules solidaires	Mesure 1 : Location sur des durées plus longues que permises par l'autopartage (1, 3 à 6 mois max, dans le cadre d'une embauche par exemple)				Imu										
			Mesure 2 : Encourager le développement d'une structure de garage solidaire qui pourrait être fixe ou ambulant.				Imu										

Synthèse du plan d'action

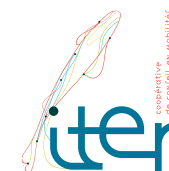
AXES	ACTIONS		MESURES	ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE			COÛT DE LA MESURE					
				COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME	0	10K€ à 100 K€	100 K€ à 500K€	500K€ à 1 M€	>1 M€	
				2025-2027	2028-2030	2031-2033+						
Axe D : Formation Information Animation	A19	Recrutement d'un poste de chargé.e de mission mobilité					Inv.	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □				
	A20	Accompagner les entreprises et ZAE du territoire dans la réalisation de PME et PMiE	Mesure 1 : Recenser les employeurs potentiels et leur faire part de l'intérêt de la collectivité pour les plans de mobilité, notamment les PDMEC				Inv.	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □				
			Mesure 2 : Faire le rôle de relais des entreprises sur la question de la mobilité au travail, en fournissant conseil et en étant à l'écoute de leurs besoins				Fonct.	■ □ □ □ □ □ □ □ □ □				
	A21	Mobilité solidaire : Ouverture de structure d'aide à l'accès à la mobilité	Mesure 1 : Structure d'aide à l'accès à la mobilité				Inv.	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □				
			Mesure 2 : Prescripteurs de mobilité				Fonct.	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □				
	A22	Faciliter l'accès à l'information mobilité	Mesure 1 : Formation des agents à la mobilité sur le territoire, pouvant passer par la création d'un guide de la mobilité, afin de leur permettre de disposer de l'intégralité des informations quant à la mobilité et les offres disponibles sur le territoire.				Inv.	■ □ □ □ □ □ □ □ □ □				
			Mesure 2 : Création d'une plateforme interactive et/ou numérique ouverte au grand public, pour permettre une compréhension et un accès facilité à l'information liée à la mobilité sur le territoire.				Fonct.	■ □ □ □ □ □ □ □ □ □				
			Mesure 3 : Actualisation régulière du guide de la mobilité (tous les ans), et distribution aux pôles relais.				Inv.	■ □ □ □ □ □ □ □ □ □				
							Fonct.	■ □ □ □ □ □ □ □ □ □				

**Pays de
Mortagne**



Jean-Jacques ROBIN
07 84 93 54 30
jean-jacques.robin@iternet.org

Johann TURPYN
07 64 46 51 71
johann.turpyn@iternet.org



Coopérative de conseil
en mobilités
118 rue Bonnat
31400 Toulouse
www.iternet.org